



Rendez-vous le 24 avril 2025 pour l'Assemblée Générale

le Bulletin de l'URIOPSS

Revue des associations
sanitaires et sociales
de la Région Centre

À découvrir sur
notre site internet
Rubrique Formation



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35
45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss@uriopss-centre.fr

Journée régionale « Vie associative » du 14/11/2024 _____ 05

L'URIOPSSomètre - Les résultats du baromètre _____ 15
des associations d'action sociale et de santé de
la région Centre-Val de Loire

Avis de la commission spécialisée médico-sociale _____ 35
de la CRSA sur le PRIAC

DuoDay à l'ESAT « Jean Muriel » APF France Handicap : _____ 38
un catalyseur d'opportunités

Dossier : l'inclusion par le sport _____ 40

Interviews de :

- . Marie-Amélie Le Fur, Présidente du Comité paralympique et sportif français
- . Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre
- . Emmanuelle Olier, Référence paralympique Centre-Val de Loire
- . Léa Lemoine, Enseignante au hameau de Gâtines de l'association Vivre et Devenir
- . Aurore Bolcato, Enseignante à la Mas la Devinière des PEP 45
- . Fabien Mandonnet, Champion de France de para judo

Hello ADERE

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE
POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

Jusqu'à - 80 %
sur + de
900 enseignes



Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?

Hello ADERE, le nouveau service de la Centrale de Référencement Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés **les mêmes avantages que les grands CSE** et de **gérer facilement vos dotations cadeaux et évènements URSSAF !**

Maud

Contactez votre Déléguée Régionale

06 12 43 03 16

mpujos@adere.fr

unadere.fr



Centre-Val de Loire
"le réseau d'achat partagé"



ADDITONNEZ LES FORCES
MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur

www.bpvf.banquepopulaire.fr

#LaBonneRencontre

Banque Populaire Val de France
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable
9 av. Newton - 78180 Montigny-Le Bretonneux
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES





ASSOCIATIONS

**DONNER DE L'ÉLAN À CEUX
QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF**

POUR NOUS CONTACTER

- | | |
|--|---|
| <p>Crédit Agricole Centre Loire
Valérie RADISSON
Animatrice du marché des associations
valerie.radisson@ca-centreloire.fr
05.32.25.45.19 / 02.38.60.22.25</p> | <p>Crédit Agricole Touraine Poitou
Delphine FLASYNSKI
Animatrice du marché des associations
delphine.flasynski@ca-tourainepoitou.fr
07.87.23.14.29</p> |
| <p>Crédit Agricole Centre Ouest
Mathieu GUYOT
Animateur du marché des associations
mathieu.guyot@ca-centrouest.fr
05.55.05.73.24</p> | <p>Crédit Agricole Val de France
Denis DUCHALAIS
Animateur filière associations
denis.duchalais@ca-valdefrance.fr
02.54.58.39.41 / 06.46.42.85.24</p> |

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



La Centrale Régionale de Crédit Agricole Mutual Centre Loire, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est situé à Paris, France (01) 7830 803033 Code N° immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de 803033, sous le numéro 388 829 794, France 515845 sous le n° 0202045 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la Carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic, numéro CR 1003 202 000 000 délivré par la CCN de Cheffeur de Garantie Française et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle détenue par CA/PCA 25 rue de la Boule - 75008 PARIS - Identifiant unique CRIS : FR234451_026181

La Centrale Régionale de Crédit Agricole Mutual de Centre Ouest, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 201007 457 833 Limoges, Siège social: 20 rue Pierre Boule - 87044 Limoges Cedex 1, FR 05.55.75.70 - www.ca-centrouest.fr - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de 803033, sous le numéro 388 829 794, France 515845 sous le n° 0202045 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la Carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic, numéro CR 1003 202 000 000 délivré par la CCN de la Haute-Normandie, Identifiant de Garantie Française et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle détenue par CA/PCA 25 rue de la Boule - 75008 PARIS - Identifiant unique CRIS : FR234451_026181

La Centrale Régionale de Crédit Agricole Mutual de la Vallée de la Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 201007 457 833 Limoges, Siège social: 10 rue de la Vallée - 41000 Blois, France 02.54.58.39.41 - www.ca-valdefrance.fr - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de 803033, sous le numéro 388 829 794, France 515845 sous le n° 0202045 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la Carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic, numéro CR 1003 202 000 000 délivré par la CCN d'Eure-et-Loire, Identifiant de Garantie Française et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle détenue par la CA/PCA 25 rue de la Boule - 75008 Paris - www.valdefrance.fr - Identifiant unique CRIS : FR234451_026181

Crédit agricole - Adhésion



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

S'ENGAGER

POUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE,
ON VOUS ACCOMPAGNE.

Le Crédit Coopératif accompagne les entreprises, associations et organismes de l'économie sociale et solidaire avec la gamme de prêts responsables Choisir*.

*Conditions disponibles en terme d'affaires. Sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier par le Crédit Coopératif.

Contacts : Départements 36 et 37 - Mme Estelle LAZZARIS - estelle.lazzaris@credit-cooperatif.coop
Départements 18, 28, 41 et 45 - M. Jérôme QUESTON - jerome.question@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Crédit de commission selon votre opération.









Comme tous les acteurs économiques, les associations de la solidarité ont besoin de visibilité pour élaborer et développer leurs projets. Or, depuis quelques mois, la France ressemble à un bateau qui navigue à vue dans le brouillard. Dans ce contexte d'instabilité politique et de réduction des déficits, il est fort à craindre que ce soit, une fois de plus, les plus vulnérables qui soient désignés les boucs émissaires des difficultés économiques et que l'on assiste à des coupes dans les budgets de la solidarité.

Nous saluons les 30 ans de lutte contre la pauvreté du Collectif ALERTE. L'Uriopss Centre s'associera à la campagne début 2025 « 30 ans de lutte contre la pauvreté... Donnons-nous 5 ans pour l'éradiquer ! »

Des dépenses imposées aux associations employeurs ne sont que partiellement ou pas du tout financées par les autorités de tarification. Il en est ainsi de l'accord 4 juin sur l'extension de l'indemnité Ségur, agréé par arrêté du 25 juin et étendu par celui du 5 août 2024 à tous les salariés de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privée à but non lucratif (BASS) : bien qu'opposable aux autorités pour les associations tarifées, il est inégalement financé selon les autorités ou les territoires.

L'engagement des associations envers les publics accueillis ne peut pas être à géométrie variable en fonction des vicissitudes des aléas de la vie politique.

De plus, certaines associations assurant des missions financées par des subventions annuelles provenant de multiples financeurs et qui ont été intégrées dans le périmètre de l'application du Ségur sans disposer des dotations financières correspondantes risquent des procédures contentieuses mettant en péril leur existence.

Par ailleurs, ces avancées ne concernent qu'une partie des personnels de l'action sociale et de la solidarité. Un grand nombre de salariés assurant des missions d'accompagnement ou d'accueil de personnes vulnérables ne sont pas concernés par ces accords et continuent à percevoir des rémunérations basées sur le SMIC. Il est temps d'envisager une politique cohérente de l'ensemble de l'action sociale. Dans cette optique, la proposition de D. Goldberg Président de l'Unioipss, de réunir « *des Etats généraux des secteurs social, médico-social et sanitaire solidaires* » est plus que jamais d'actualité.

La diminution des dotations de l'état et les incertitudes financières conduisent des collectivités territoriales à remettre en cause certains financements. Lors de la rencontre fin novembre 2024 organisée par le Mouvement associatif régional à laquelle participait l'Uriopss, F. Bonneau, Président du conseil Régional, nous a informé de la réduction d'un million d'euros du budget du dispositif Cap'Asso qui permet de financer depuis 20 ans l'innovation et la création d'initiatives associatives dans la région.

L'Uriopss a regretté cette diminution de crédits, a rappelé l'engagement de l'Uriopss au côté des associations et salué la politique du conseil régional qui entend poursuivre son soutien aux associations de la région malgré la baisse de la dotation de l'Etat à la Région.

Dans ce contexte morose, les associations poursuivent leur mission auprès des publics vulnérables et précaires. En instaurant un club des administrateurs animé par Pierre-Marie Détour, Président de l'association de la Sainte-Famille assisté de Mathilde Leyle, conseillère technique, l'Uriopss apporte son soutien à la gouvernance des associations.

La journée régionale sur la vie associative organisée par l'Uriopss Centre le 14 novembre a été un moment fort d'échanges, de réflexions pour les bénévoles présents. L'intervention de Yannick Blanc, Vice-Président de la Fonda, rappelant en introduction qu'il ne peut y avoir de vitalité démocratique sans vitalité associative a été très appréciée par les participants. En s'appuyant sur la synthèse des résultats de l'enquête réalisée par l'Uriopss, différents thèmes ont été abordés tels que l'engagement associatif, le recrutement de nouveaux bénévoles, le bénévolat et les politiques publiques... (voir

le compte rendu dans ce bulletin).

Trois mois après les jeux olympiques et paralympiques, quel est l'héritage pour la pratique du sport pour les publics en grande difficulté ? Ces jeux ne doivent pas rester qu'une parenthèse médiatique mais « booster » le développement du parasport.

Si ces jeux paralympiques ont permis de mettre en valeur les performances des athlètes en situation de handicap de haut niveau, nous avons souhaité, dans ce bulletin, mettre à l'honneur tous ceux qui œuvrent au quotidien pour développer le para sport dans notre région :

- Marie-Amélie Le Fur, Originaire de Vendôme, Présidente du Comité paralympique et sportif français médaillée à de nombreuses reprises aux jeux paralympiques et aux championnats du monde qui constate le chemin à parcourir et agit pour ouvrir les clubs sportifs aux personnes en situation de handicap.
- Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre, sportif de haut niveau en judo, entraîneur national de judo Handisport, Directeur technique de la Fédération nationale Handisport qui insiste sur la nécessité de travailler sur la question de la formation, des déplacements en milieu rural et des moyens pour financer les matériels et les accompagnateurs.
- Emmanuelle Olier Référente Paralympique CVL au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) qui présente le comité paralympique, ses missions, établit un diagnostic de l'existant des outils à utiliser et programmes à actionner pour identifier les difficultés à surmonter en particulier les transports et l'accessibilité des équipements sportifs.
- Aurore Bolcato, enseignante en activité physique adaptée à la MAS la Devinière de Saint Jean de Braye propose aux adultes en situation de polyhandicap lourd diverses activités sportives tel que la boccia, la randonnée, la danse, à l'extérieur la boxe ou encore la participation à des événements inclusifs telle la course à pied.... Elle constate des améliorations des fonctions cognitives et motrices et de la qualité de vie.
- Léa Lemoine : enseignante en activités physiques adaptées à l'IEM Hameau de Gâtines à Valencay dans l'Indre qui a développé depuis de nombreuses années une section handisport dont un club « boccia » qui peut se pratiquer quel que soit le type de handicap et espère que l'exposition médiatique des jeux paralympiques permettra d'obtenir une meilleure reconnaissance et des financements.
- Fabien Mandonnet qui travaille à l'ESAT Servi PEP du Loiret a pratiqué plusieurs sports durant son enfance. La rencontre avec un éducateur sportif lui a non seulement donné envie de pratiquer le judo, mais aussi de faire de la compétition jusqu'à obtenir plusieurs titres de champion de France.

Ces initiatives présentées dans ce bulletin montrent que la pratique inclusive du sport est une réalité au quotidien dans notre région, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour développer le sport loisir ou de compétition pour toutes les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité.

L'année 2024 se termine dans l'incertitude sur l'avenir. La grandeur d'une société se mesure à sa capacité d'accueillir et de prendre soin des plus fragiles, des plus faibles et des plus démunis. La solidarité nationale ne saurait être la variable d'ajustement des politiques publiques.

Dès à présent, nous vous invitons à réserver sur vos agendas le jeudi 24 avril 2025 date à laquelle se tiendra l'assemblée générale de l'Uriopss.

En ces temps troublés, le Conseil d'administration, l'équipe de l'Uriopss et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux en espérant que cette nouvelle année rime avec solidarité.

Marcel HARTMANN,
Président de l'Uriopss Centre

Actualités _____ 04

Agenda

Le secteur en mouvement

Informations régionales _____ 05

Journée régionale « Vie associative » du 14 novembre 2024

L'URIOPSSomètre

Avis de la commission spécialisée médico-sociale de la CRSA sur le PRIAC

Formation de l'URIOPSS _____ 25

Personnes handicapées _____ 38

DuoDay à l'ESAT « Jean Muriel » APF France Handicap : un catalyseur d'opportunités

Dossier : l'inclusion par le sport _____ 40

Interview de Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité paralympique et sportif français

Le parasport en région Centre-Val de Loire, par Emmanuelle Olier

Interview de Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre

La pratique de la Boccia au Hameau de Gâtines de Valençay

La pratique sportive à la MAS de la Devinière des PEP 45 : dans l'établissement, en inter-établissements et à l'extérieur

Parcours d'un champion de France de para judo : de la découverte à l'IME des PEP 45 à la pratique en milieu ordinaire

Les rendez-vous de l'URIOPSS

17 janvier : Journée numérique interfédérale - FEHAP, NEXEM, URIOPSS

22 janvier matin : GLASS 36

28 janvier matin : GLASS 41

29 janvier matin : GLASS 37

30 janvier après-midi : GLASS 45

31 janvier après-midi : GLASS 45

7 février matin : GLASS 18

Les instances de l'URIOPSS

Lundi 6 janvier 2025 après-midi : Bureau

Jeudi 9 janvier 2025 : Conseil d'administration

Mardi 4 février 2025 matin : Bureau

Vendredi 14 mars 2025 matin ; Bureau

Mardi 25 mars 2025 : Conseil d'administration

A noter

24 avril 2025
Assemblée générale de l'URIOPSS

Le Secteur en Mouvement

Préfecture Centre-Val de Loire

Mme Blandine GRIMALDI a été nommée par arrêté du 11 décembre 2024, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire

Préfecture 37

M. Thomas CAMPEAUX est le nouveau **Préfet d'Indre-et-Loire**

UGE CAM Centre-Val de Loire

M. Julien ROSIO est le directeur général par intérim.

Résidence Autonomie Louis Jouannin - Mennetou Salon (18)

Mme Maud HURE est la nouvelle Présidente.

FAM Saint Fulbert - Ordre de Malte (28)

M. Tony ODIOT est le nouveau Directeur

EHPAD Chemins d'espérance - Issoudun (36)

M. Jacky MOREL est le nouveau Directeur

ADMR 41

M. Daniel TONDON est le Directeur de transition.

A VOS AGENDAS

URIOPSS
Centre

Assemblée Générale de l'URIOPSS Centre

JEUDI 24 AVRIL 2025

à Orléans

Programme de la journée à venir - Pour toute information : 02.38.62.34.69

Journée régionale « Vie associative » du 14 novembre 2024



Nous vous présentions dans la dernière édition du bulletin de l'URIOPSS Centre, la démarche globale de soutien aux gouvernances associatives initiée en début d'année et articulée autour de trois actions pour 2024.

Après la réalisation d'une enquête au second trimestre et le lancement du Club des administrateurs en septembre dernier, l'URIOPSS Centre a eu le plaisir d'organiser une journée régionale dédiée à la Vie Associative et à l'enjeu de l'engagement dans les associations de notre secteur.

C'est ainsi que le 14 novembre, près de 65 participants se sont rassemblés à Blois dans les locaux du Crédit Agricole pour assister à cette journée et mener une réflexion commune sur la thématique de l'engagement associatif.

Différents intervenants se sont succédé, pour permettre aux participants une prise de hauteur sur ce qu'est l'engagement, pour revenir sur les résultats de l'enquête URIOPSS Centre, échanger sur ce qui pousse quelqu'un à s'engager dans une association, imaginer quelles stratégies peuvent mettre en place les associations pour mobiliser et fidéliser les bénévoles ou encore écouter le point de vue de la DRAJES ou de l'ARS sur la place du bénévolat dans les politiques publiques.

Discours d'ouverture de M. Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre



Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons à cette journée régionale consacrée à la "Vie associative" des associations des solidarités adhérentes de l'URIOPSS Centre.

Actrices et acteurs engagés, bénévoles, administrateurs et administratrices, dirigeantes et dirigeants associatifs, Je vous remercie chaleureusement pour votre présence aujourd'hui et votre engagement dans nos travaux. Je salue également la présence de JM. Delaveau, Président du mouvement associatif régional accompagné de sa directrice, Gaëlle Payet qui participera à une table ronde cet après-midi.

Cette nouvelle journée régionale a une résonance toute particulière.

L'année 2024 marque en effet une étape importante pour l'URIOPSS Centre, avec le lancement d'une nouvelle démarche de soutien et d'accompagnement à destination des gouvernances associatives du secteur social, médico-social et de santé.

Cette initiative, amorcée en début d'année, vise à mieux connaître vos besoins et à renforcer les capacités et les compétences des responsables bénévoles associatifs. Nous savons combien les défis sont nombreux pour nos structures : la pérennisation des associations, l'équilibre financier, les responsabilités accrues, la complexité administrative croissante, le renouvellement des gouvernances. C'est dans cette optique que nous avons institué en septembre dernier le club des administrateurs dont il sera question cet après-midi.

Face à ces réalités, nous avons souhaité engager une réflexion collective pour vous proposer des ressources et des outils, pour aider chaque association adhérente à relever ces défis.

Dès à présent, je remercie Monsieur DETOUR, Président de la Sainte Famille, ancien Directeur adjoint de l'ARS Centre, d'avoir accepté de conduire cette réflexion collective et de piloter cette démarche globale avec l'équipe de l'URIOPSS Centre et en particulier Mathilde Leyle, conseillère technique chargée de la vie associative et du droit associatif.

Pour cette 1^{ère} journée régionale « Vie associative », nous avons souhaité aborder la question de l'engagement bénévole dans nos associations et mener une réflexion sur cet enjeu.

Nous aurons l'occasion de traiter de cette thématique avec plusieurs intervenants : Monsieur BLANC, Vice-

Président de la Fonda qui nous détaillera les travaux menés par la FONDA sur une société de l'engagement. Pour mémoire, la FONDA est un laboratoire d'idées au service des acteurs associatifs et de leurs partenaires qui accompagne les associations depuis plus de 40 ans.

Nous aurons également l'occasion de vous présenter les résultats de l'enquête menée auprès des associations de l'URIOPSS Centre et de se servir de ces résultats pour aborder les questions des motivations à devenir bénévole dans nos secteurs et de la fidélisation de ces bénévoles dans nos associations.

Enfin, nous aurons le plaisir d'accueillir Madame MORICONI, coordinatrice d'unité régionale de la DRAJES, la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et Monsieur MOULIN, directeur général adjoint de l'ARS Centre Val de Loire, qui interviendront sur leurs visions respectives du rôle du bénévole dans les politiques publiques.

Cette journée n'est pas une finalité, mais bien une étape d'une démarche, qui n'en est qu'aux prémices. Nous espérons que les tables rondes et les témoignages viendront vous apporter des perspectives nouvelles et appuyer vos futures réflexions associatives.

Je vous invite à participer activement aux échanges et à partager vos expériences, pour que nous puissions nourrir notre réflexion collective et enrichir les futures actions de l'URIOPSS Centre.

Encore une fois, merci à toutes et à tous pour votre présence et votre engagement. Je vous souhaite à tous une excellente journée de travail.

M. Marcel HARTMANN

Vers une société de l'engagement ?

Monsieur Yannick Blanc, Vice-Président de la FONDA, nous a fait l'honneur d'intervenir à cette journée régionale et de présenter les récents travaux de la FONDA sur la société de l'engagement, menés dans le cadre d'un exercice de prospective.



La question de l'engagement bénévole et de ses mutations traverse le monde associatif depuis de nombreuses années. L'engagement bénévole associatif augmente, comme en témoigne l'enquête de Monsieur Lionel Prouteau qui indiquait qu'entre 2002 et 2017 le nombre de participation bénévole a été multiplié par deux et demi. Au-delà de l'engagement bénévole associatif, il a été observé un élargissement de la thématique de l'engagement, qui a dépassé la frontière du monde associatif. L'engagement est devenu un mot passe-partout un mot qui est sur toutes les lèvres et qui a un sens qui se cherche. A travers ce phénomène, la FONDA a identifié une forme de re-institution du lien social. L'extension du champ de l'engagement est le signe que quelque chose dans notre façon de vivre et d'agir ensemble est en train de se transformer, ce qui a conduit à amorcer la démarche prospective de la FONDA, pour essayer d'éclairer ce que ce phénomène de transformation signifie.

Initiée à l'automne 2022, la FONDA a passé près d'une année et demie à analyser le présent, puis lors de l'université de prospective du 9 octobre dernier, elle a pu développer l'élaboration de scénarios prospectifs. La prospective n'est ni de la prévision, ni de la prédiction, ni de la prophétie, mais une façon d'observer le présent du point de vue du futur. Il s'agit d'une façon de réfléchir à partir de données, de phénomènes, de témoignages d'expérience, avec des méthodes pour construire une représentation des futurs possibles.

Cerner le halo de l'engagement

La pratique du bénévolat se transforme, il existe aussi une diversification des modes d'engagement, avec certains qui prennent de plus en plus d'importance comme l'aide. Une enquête sur la représentation de l'engagement par les Français démontre que la transformation de l'engagement va vers plus d'individualisation, et moins d'institutionnalisation. Cette enquête indique aussi qu'à travers la diversité de la diversification d'extension des formes d'engagement, on observe que l'engagement est devenu une valeur, qu'il est perçu par les Français comme quelque chose de positif.

Dans la société contemporaine les individus sont, au fil de leur trajectoire biographique, susceptibles de s'engager pour des causes pour des motifs divers et variés. Cette diversité, multiplicité des engagements, constitue une trajectoire par laquelle l'individu se construit.

Les transformations qui auront des incidences sur l'engagement

À travers un travail d'intelligence collective où près de 200 personnes ont participé à la démarche de la FONDA, ils ont essayé de dégager ce qu'étaient les questions essentielles pour interroger l'avenir de la société de l'engagement.



Président de l'URIOPSS Centre

Ces neuf questions se posent dans un contexte, que Monsieur Yannick Blanc résume en trois tendances considérées comme irréversible en prospective.

- La première tendance est celle de la fin d'une abondance, du dérèglement climatique et de l'effondrement du vivant.
- La deuxième tendance est celle d'une société vieillissante, d'une société apprenante avec une marchandisation de la connaissance.
- La troisième tendance est celle de la radicalisation et de la polarisation, avec une impuissance démocratique.

4 scénarios pour cerner une société de l'engagement

Les scénarios ne sont pas des prophéties, ni des prédictions. Il ne décrit pas un état futur certain, ni même probable. Un scénario consiste à sélectionner une partie des facteurs, à combiner les facteurs de transformation et à projeter dans l'avenir si ces facteurs de transformation, si ces tendances émergent. Il invite à s'interroger sur ce qui pourrait se produire si ces grandes mutations se poursuivent.

Pour qu'un scénario soit utile, il faut qu'il serve à éclairer la complexité, qu'il repose sur l'idée que le futur n'est pas écrit et que rien ne se passe jamais comme prévu. Le but de la prospective n'est pas de vous installer dans la certitude de ce qui est prévisible, c'est d'ouvrir vos perceptions et vos analyses sur la diversité des possibilités, si bien que le jour où un événement imprévu se produit, vous soyez moins déstabilisé que si cela était totalement imprévu.



© Aimée Marot/La Fonda

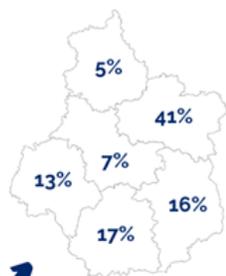
Le détail des scénarios est disponible sur le support de cette journée régionale, disponible sur notre base d'expertise – [Fiche n°115267](#).

Restitution de l'enquête Vie Associative

Pierre-Marie Détour, Président de l'association La Sainte Famille, et Mathilde Leyle, Conseillère technique à l'URIOPSS Centre, ont ensuite présenté les résultats de l'enquête « Vie Associative ».



Enquête réalisée
entre le 23 avril et le 30 juin, auprès des adhérents de l'URIOPSS Centre

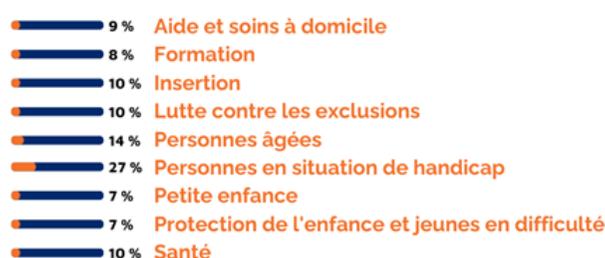


90 répondants parmi **200 associations** du secteur social, médico-social, et de santé.



58% d'hommes
42% de femmes

Les répondants exercent une fonction d'administrateur dans **au moins** l'un de ces champ d'intervention :



Les répondants sont administrateurs depuis en moyenne **13,9 ans** dans leur association.

Les répondants consacrent en moyenne **315 heures** par an au bénévolat.

Volet 2 : Bénévoles

En moyenne, **52,6 adhérents** par association parmi les répondants.

La médiane est à **18 adhérents** par association parmi les répondants.

88 % des associations rencontrent des difficultés à mobiliser de nouveaux bénévoles

47 % des associations ont mise en place une stratégie pour attirer de nouveaux bénévoles

Les motivations à devenir bénévole :

- Sentiment d'utilité
- L'engagement et la solidarité
- Apporter son expérience, ses compétences
- Motivations biographiques
- S'inscrire dans une continuité, pérennisation
- Mettre à profit son temps libre

- Accueil et intégration du bénévole
- Communication et promotion du bénévolat
- Cooptation et recrutement
- Organisation et gouvernance



65 % des nouveaux bénévoles bénéficient d'un accompagnement ou d'outils

Documents d'accueil : livret du bénévole, charte, projet associatif, trombinoscope, etc.

Tutorat : procédure d'intégration, journée de visite, administrateur dédié, référent salarié, etc.

Formations : Interne ou externe, notamment celles proposées par l'URIOPSS Centre.

Volet 3 : Administrateurs et dirigeants-bénévoles



Les motivations à devenir administrateur :

- Motivation biographique
- Intérêt, expérience, adhésion aux valeurs
- Engagement associatif
- Répondre à une sollicitation

Principale préoccupation en tant qu'administrateur :

- Pérennité de l'association
- Recrutement de nouveaux bénévoles
- Qualité, accompagnement des usagers
- Prospective
- Responsabilités
- La communication, le relationnel



Mot qui caractérise l'expérience d'administrateur



Volet 3 : Administrateurs et dirigeants-bénévoles



Les motivations à occuper un poste à responsabilité :

- Partage d'expérience, de compétences
- Engagement, valeurs
- Sollicitation externe
- Prise de décision, avoir de l'influence
- S'inscrire dans une continuité, pérenniser
- Etre utile



- Disponibilité
- Manque de compétences
- Les responsabilités
- Complexité de l'association, du secteur
- Manque d'engagement
- L'âge des administrateurs
- L'organisation interne



Les outils mis en place :

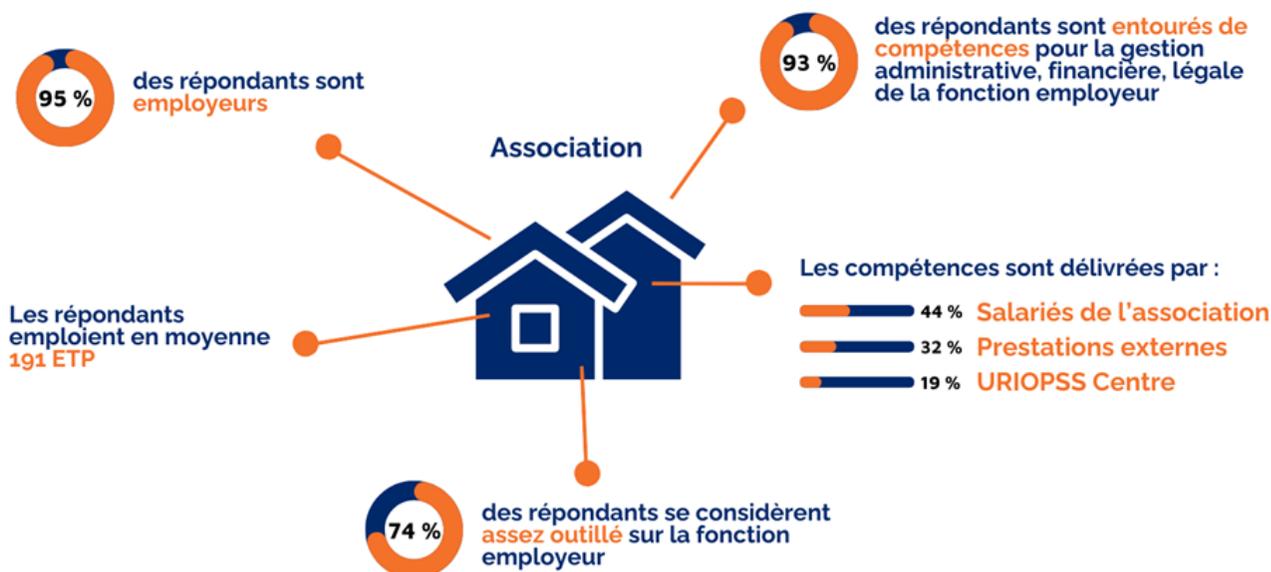
Documents :
Livret, plaquette, outil d'une fédération, présentation thématique, etc.

Formation :
Formations par des fédérations, formations interne, etc.

Tutorat :
Tutorat, parrainage, responsabilité en binôme, etc.

Accueil, lien :
Journée d'accueil, séminaire, regroupement fédéral, etc.

Volet 4 : Fonction employeur



Volet 5 : Articulation politique et opérationnel

Salariés



Participation aux instances de **gouvernance** :

Parmi les répondants, différentes modalités de participation existent, allant de la participation au CA à une absence de participation.

Fréquence d'**échange sur les actions et projets** de l'association :

Parmi les répondants, à l'instar de la question précédente, toutes les fréquences existent entre des échanges quotidiens allant jusqu'à une absence d'échange pour certains.

Personnes accompagnées



Participation aux instances de **gouvernance** :

Parmi les répondants, différentes modalités de participation existent, allant de la participation au CA à une absence de participation.

Fréquence d'**échange sur les actions et projets** de l'association :

Parmi les répondants, à l'instar de la question précédente, toutes les fréquences existent entre des échanges réguliers allant jusqu'à une absence d'échange pour certains.

Volet 6 : Communication interne



Volet 7 : L'URIOPSS et vous



Quelles sont les raisons de l'engagement dans les associations sociales, médico-sociales et de santé ?



L'URIOPSS Centre a ensuite souhaité s'interroger sur les raisons qui poussent une personne à s'engager en tant que bénévole dans les associations du secteur social, médico-social, et de santé. Une table ronde animée par Johan Priou, Directeur de l'URIOPSS Centre, a permis de donner la parole à Monsieur Jean-Marc Baudez, Président de l'APAJH 41 et Mme Gaëlle Payet, Directrice du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

En partant des 6 catégories de l'engagement repérées par l'enquête régionale de l'URIOPSS Centre, Johan Priou a pu solliciter la réaction des deux intervenants sur ces éléments.

Monsieur Jean-Marc Baudez a pu indiquer se retrouver dans les catégories exposées, avec des raisons d'engagement parfois exposées vers l'extérieur et parfois strictement personnelles. Il évoque également une nouvelle catégorie, qui n'est pas souvent exprimée, qui est le « Se faire plaisir ». Si les bénévoles s'engagent, c'est aussi car cela n'est pas une contrainte et qu'ils apprécient ce qu'ils font, qu'ils éprouvent de l'intérêt pour cela. Il y a une notion de « rester dans le coup », notamment lors des départs en retraite, afin de ne pas perdre les compétences et connaissances acquises, ou d'être dépassé par les nouvelles notions existantes.

Madame Gaëlle Payet est quant à elle venue conforter les résultats de l'enquête régionale et sectorielle de l'URIOPSS Centre avec des données nationales et élargie à toutes les associations, tout secteur confondu. Elle a notamment mis en exergue la fracture associative, avec l'engagement de personnes dont le niveau d'étude est supérieur à un bac+2. L'engagement bénévole repose sur trois notions, que sont le souhait d'être utile, la cause défendue et l'épanouissement

personnel.

L'ensemble des données présentées par Gaëlle Payet est disponible sur le support de cette journée régionale, disponible sur notre base d'expertise – [Fiche n°115267](#).

Table-ronde : Quelle stratégie pour mobiliser de nouveaux bénévoles, fidéliser les bénévoles déjà présents ?



Après avoir étudié les raisons de l'engagement dans notre secteur, l'URIOPSS Centre a ensuite voulu mettre en lumière des stratégies de mobilisation et de fidélisation de nouveaux bénévoles. Pour cela, Johan Priou a animé une table-ronde composée de Madame Adeline Crochet, Coordinatrice régionale de l'ARPEP, de Monsieur André Rembert, Président de l'ARPEP, de Madame Mathilde Golley, Responsable du réseau associatif Day One et de Monsieur Pierre-Marie Détour, Président de La Sainte Famille.

L'association régionale des PEP (ARPEP) a commencé par exposer les travaux menés et son plan d'action pour favoriser l'engagement dans les associations du mouvement des PEP. Ce plan d'action est articulé autour de trois volets :

- Le recrutement
- La fidélisation
- Le leadership

Le détail de la stratégie régionale des PEP est disponible sur le support de cette journée régionale, disponible sur notre base d'expertise – [Fiche n°115267](#).

Mathilde Golley, Responsable du réseau associatif Day One, s'est ensuite connectée en visioconférence afin de présenter Day One, une entreprise à mission ayant développé une plateforme pour faciliter l'accès au mécénat de compétences pour les associations. Elle a ainsi pu présenter les différents types de missions possibles pour bénéficier de l'engagement de salariés, allant de missions ponctuelles à des missions d'un

mois ou plus. De multiples compétences sont disponibles sur cette plateforme, pouvant alors aider les associations dans le développement de site internet, de formation à des outils numériques, au développement de projets, de base de données, de rédaction de cahiers des charges, etc.

Pierre-Marie Détour a pu témoigner positivement de son expérience d'utilisation de cette plateforme, pour une mission de jardinage au Logis de Camille.

Intervention de Madame MORICONI, déléguée régionale à la Vie Associative à la DRAJES et de Monsieur MOULIN, directeur général adjoint à l'ARS Centre-Val de Loire

Madame MORICONI a débuté son intervention en indiquant que les associations sont indispensables à la vie de notre société, notamment à la cohésion sociale, à la démocratie et les citoyennetés. Les bénévoles sont la colonne vertébrale des associations, y compris dans les associations employeuses.

La DRAJES a conscience de la crise du bénévolat, des difficultés de renouvellement des dirigeants. Plusieurs actions sont proposées par l'Etat pour essayer de résoudre ces difficultés et pour soutenir l'engagement bénévole et volontaire. Ces actions peuvent être catégorisées en quatre volets :

- **Le soutien à la fonction bénévole**, notamment par la formation des bénévoles via le Fond de Développement à la Vie Associative (FDVA) qui finance à hauteur de 124 000 euros des formations. Cela passe aussi par Guid'Asso, qui vise à simplifier le parcours des acteurs associatifs dans leur recherche d'informations ou dans leurs besoins d'accompagnement, ou encore Le Compte Asso qui permet aux associations d'accéder à de nombreux services et d'effectuer une partie de leurs démarches administratives, de manière entièrement simplifiée.
- **Un soutien au fonctionnement des petites associations**, avec 2,5 millions d'euros débloqués dans le cadre du FDVA pour l'aspect fonctionnement et projets innovants.
- **La reconnaissance du bénévolat**, avec le compte d'engagement citoyen, le congé de citoyenneté ou la validation des acquis de l'expérience bénévole via une plateforme dédiée.
- **La culture de l'engagement dès le plus jeune âge**, avec le service national universel, le service civique ou avec le développement d'une culture de l'engagement dans les établissements scolaires.

Monsieur MOULIN a ensuite pris la parole en remerciant l'URIOPSS Centre de l'avoir invité à intervenir sur ce sujet du bénévolat, car cela a incité l'ARS à mener une réflexion en ce sens. Les associations représentent environ 10% du financement de l'ARS dans le cadre du fond d'intervention régional, soit environ 20 millions d'euros. C'est une somme qui a quasiment doublé depuis 2017.

Si l'ARS a l'occasion à chaque rentrée d'aborder l'enjeu associatif dans le cadre des journées de rentrée sociales de l'URIOPSS, elle s'est jusqu'alors peu penchée sur la question du bénévolat. Elle aborde ce sujet du bénévolat par l'animation territoriale, en citant l'exemple des contrats locaux de santé, qui sont le dernier kilomètre de la mise en place des politiques de l'agence, en permettant l'aller-vers des élus, des associations vers les populations.

Les procédures de l'ARS devenant parfois de plus en plus complexes, en matière d'appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt. L'ARS a parfois des retours d'acteurs, qui indiquent que ce sont toujours les mêmes qui sont choisis parce que c'est toujours les mêmes qui ont le temps d'y répondre. Les plus petites associations, qui ne fonctionnent qu'avec ou en majorité avec des bénévoles, ont des difficultés dans l'ingénierie de projet. Dans une volonté d'équité territoriale, l'ARS va donner plus de moyens sur l'ingénierie de projets pour permettre aux acteurs qui sont en difficulté de monter en compétence.

Un deuxième volet concerne aussi la démocratie sanitaire et la place des représentants des usagers, eux-mêmes bénévoles, au sein de la CRSA, des CTS, etc. Les Conseils nationaux de la refondation ont aussi permis l'expression des usagers.

Sur la question de la fragilisation des gouvernances associatives, l'ARS indique qu'il est nécessaire d'avoir ces alertes assez tôt pour engager un travail avec la délégation départementale, le conseil départemental et les associations considérées.

À l'issue de cette journée régionale, des travaux seront engagés par l'URIOPSS Centre pour poursuivre sa démarche de soutien aux gouvernances associatives. Le Club des administrateurs travaillera tout au long de l'année 2025 sur un programme d'actions prioritaires.

Ce Club des administrateurs est ouvert à tout administrateur d'une association adhérente de l'URIOPSS Centre. Si vous souhaitez y prendre part, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe de l'URIOPSS par courriel à l'adresse mail uriopss@uriopss-centre.fr ou par téléphone au 02 38 62 34 39.

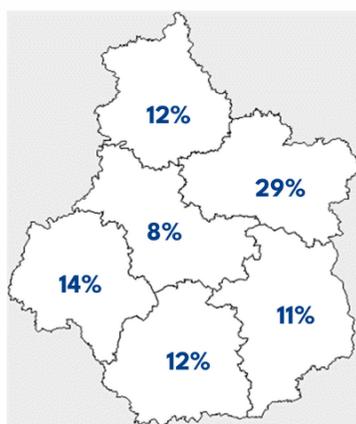


L'URIOPSSomètre 2024, le baromètre des associations d'action sociale et de santé de la région Centre-Val de Loire

Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats de cette première édition de l'URIOPSSomètre. Le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre avait proposé aux associations adhérentes de participer à cette enquête pour recueillir les perceptions des bénévoles et des professionnels sur 7 thématiques transversales (Financements, Ressources Humaines, Qualité, Systèmes d'informations, Développement Durable, Evaluation de l'utilité sociale, Politiques publiques). La thématique de la « Vie Associative » ayant fait l'objet d'une enquête spécifique dont les résultats sont également présentés dans ce numéro. L'enquête a été ouverte du 25 juin au 9 octobre 2024 et les premiers résultats ont déjà nourri les échanges lors des Journées départementales de rentrée sociale du début de l'automne.

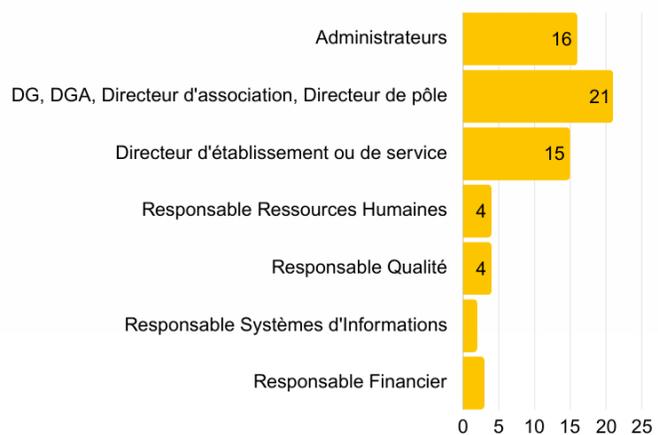
Nous remercions vivement les personnes ayant participé à cette édition de l'URIOPSSomètre et invitons chacun à participer à la prochaine édition dont le principe a déjà été acté par le Conseil d'administration de l'URIOPSS Centre.

65 personnes ont participé à cette enquête, représentant 38 associations différentes.



Multi-départements : 14%

Répartition des répondants par département



Répartition des répondants par catégorie

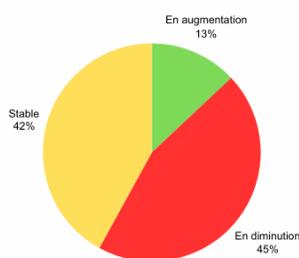


Résultats du thème "financements"

55 % des répondants considèrent que leurs financements sont stables, voire en augmentation, 45 % les jugent en diminution.

55 répondants
37 associations

Comment qualifieriez-vous l'évolution des financements publics dans votre secteur ?
En % des répondants

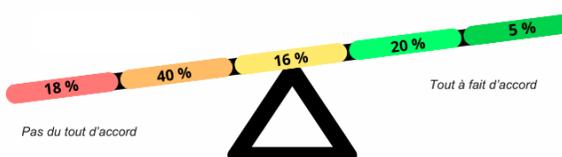


“
Nous attendons que soit résolu le problème du Ségur avec le CD.
”

Des financements jugés majoritairement insuffisants

55 répondants
37 associations

Ces financements publics vous semblent-ils suffisants ?
En % des répondants

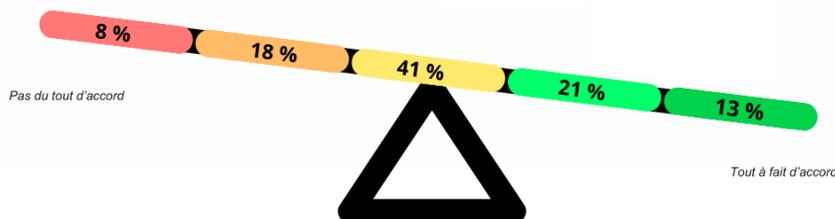


“
Les autorités ne tiennent pas compte des coûts liés à l'inflation, à l'énergie et au transport (le "aller vers" induit des dépenses supplémentaires) et des accords sur les revalorisations salariales non compensés en totalité.
”

Mais les échanges avec les autorités sont plutôt aisés : 75 % des répondants ne sont pas en difficulté

39 répondants
28 associations

Les échanges avec les autorités concernant la tarification sont-ils aisés ?
En % des répondants



Pour autant, 4 associations sur 38 ont déclaré avoir engagé un recours gracieux et 3 un recours contentieux en 2023.



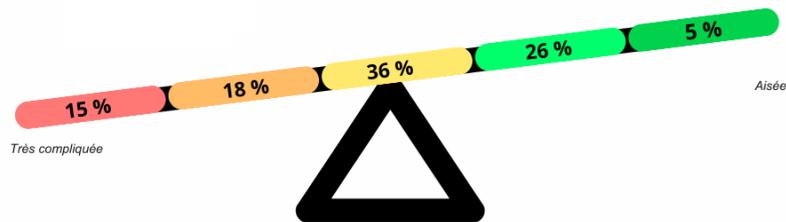


Résultats du thème “financements”

24 associations ont déjà négocié ou sont en cours de négociation de leur CPOM et 33 % d'entre elles affirment que les échanges avec les autorités sont compliqués

39 répondants
24 associations

Pour les associations en CPOM, comment s'est passé / se passe votre négociation avec les autorités ?
En % des répondants



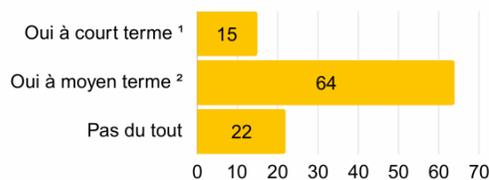
Les associations sont fortement inquiètes pour leur santé financière.

55 répondants
37 associations

Peu de financements complémentaires sont actuellement mobilisés.

24 répondants
21 associations

La santé financière de votre association vous inquiète-t-elle ?
(En % des répondants)



¹ Dans les 2 années à venir ² Dans les 5 années à venir

Avez-vous déjà eu recours à des financements complémentaires ?

Dons/legs en numéraire de particuliers	8
Fonds de dotation	7
Mécénat financier d'entreprise	7
Autres	8
Aucun de ces financements	9

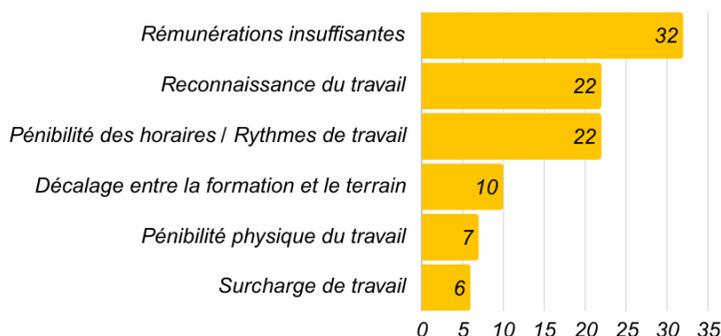


Résultats du thème “ressources humaines” : recruter

84 % des répondants affirment rencontrer des difficultés de recrutement.

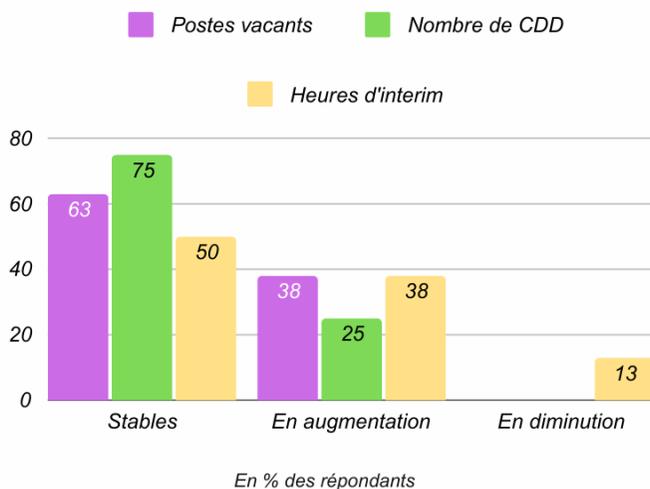
Le manque d’attractivité des organisations est lié à :

56 répondants
37 associations



Quelques soient les difficultés de recrutement que vous rencontrez, quelles sont les limites de l'attractivité de votre organisation ?

Les postes vacants, le nombre de CDD et les heures d’interim sont majoritairement stables et, à l’heure actuelle, seules les heures d’interim sont en diminution dans certaines associations.



“ Nos fragilités sont là, dans cette thématique, avec l'observation d'une baisse moyenne de qualification, des carences sur des postes en hébergement, et un turn-over qui augmente. ”





Résultats du thème “ressources humaines” : fidéliser

Le plan de développement des compétences est un outil mis en place dans 95 % des associations répondantes mais sa mise en œuvre reste difficile pour 11 d’entre elles (soit 39%) :

40 répondants
28 associations

- “ Le budget est très contraint et limite très fortement la mise en œuvre des demandes individuelles ”
- “ Incapacité à remplacer un collaborateur qui part sur de la formation longue ”
- “ Moyens et compétences insuffisantes d’ingénierie de la formation ”

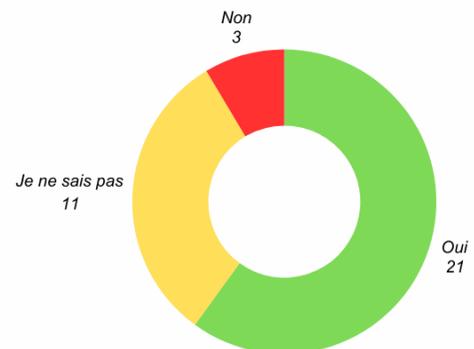
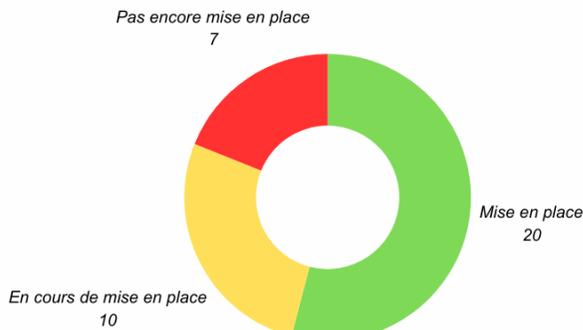


La démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail est un autre outil dont les associations se sont saisies afin d’attirer et de fidéliser les professionnels.

56 répondants
37 associations

En nombre de répondants

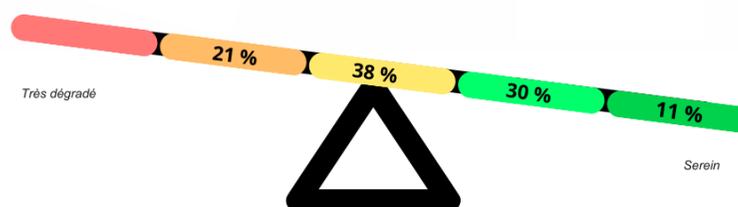
Cette démarche correspond elle à vos attentes ?



Le climat social dans les associations reste malgré tout plutôt serein.

56 répondants
37 associations

Comment évalueriez-vous l'état général du climat social ?



Résultats du thème “ressources humaines” : fidéliser



Les **facteurs favorables** pour un climat social serein :

- Le dialogue
- Le management participatif
- Les évolutions professionnelles
- La taille humaine de l'organisation
- La liberté d'action
- La cohérence
- La reconnaissance
- La force du projet
- La mise en acte des valeurs affichées
- La résilience des salariés

Les facteurs qui entraînent une **dégradation** du climat social :

- Le manque de reconnaissance (dont les exclusions du Ségur)
- Les conditions de travail
- La concurrence entre associations
- Le manque de formation des salariés
- Le manque d'accompagnement au changement
- L'accroissement de la fragilité des publics accompagnés
- La mauvaise communication.
- Le manque de visibilité sur l'avenir
- Les évolutions législatives imposées
- La dominance de l'égoïsme avec une diminution de l'importance du bien commun
- Les conflits inter-personnels
- L'inquiétude sur la pérennité de la structure
- La culture du résultat au détriment des relations humaines
- Le turn over

Les impacts **positifs** d'un climat social serein

Sérénité
Initiatives
Cercle vertueux
Investissement
Surmonter les difficultés
Qualité de l'accompagnement
Fidélisation
Engagement
Confiance

Les impacts négatifs d'un climat social **dégradé**

Inquiétude
Absentéisme
Démotivation
Perte de repère
Arrêts de travail
Réticence au changement
Manque d'implication
Baisse de la qualité
Individualisme
Lassitude
Usure **Défiance**

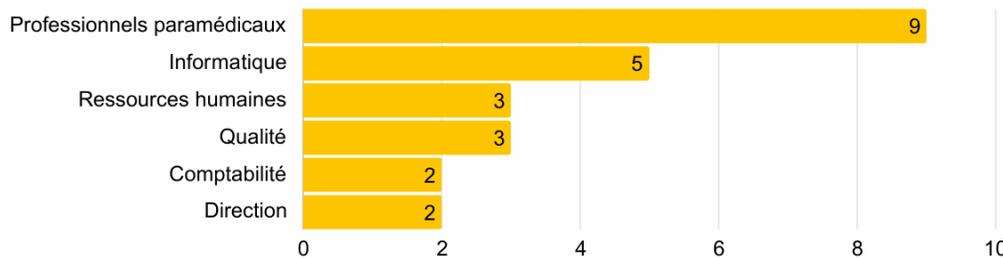


Résultats du thème “ressources humaines” : focus sur la mutualisation

La mutualisation de personnel, une alternative déjà adoptée dans 29% des associations répondantes.

40 répondants
31 associations

Pour quelle(s) fonction(s) avez-vous recours à la mutualisation ?



Les **avantages** de la mutualisation

Les **inconvénients** de la mutualisation

Gain de temps
Partage des coûts
Coopération entre associations
Echange de pratiques
Plus d'attractivité
Expertise

Les horaires
Aspects juridiques
Priorisation des besoins des différents employeurs
Les différentes conventions collectives
Management
Frilosité

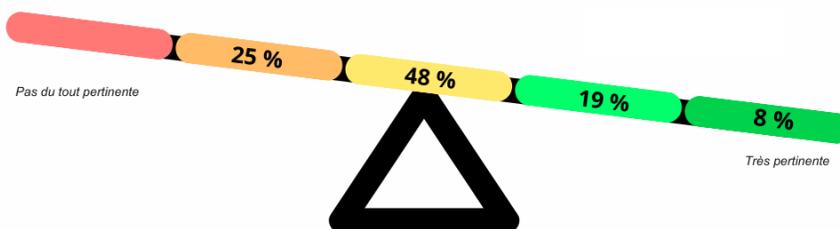


Résultats du thème “qualité”

Le nouveau référentiel d'évaluation de la HAS ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs associatifs.

39 répondants
24 associations

Que pensez-vous de la nouvelle méthode d'évaluation définie par la HAS ?



“ Le référentiel HAS a voulu englober tous les types d'établissement, ce qui limite la prise en compte des spécificités ”

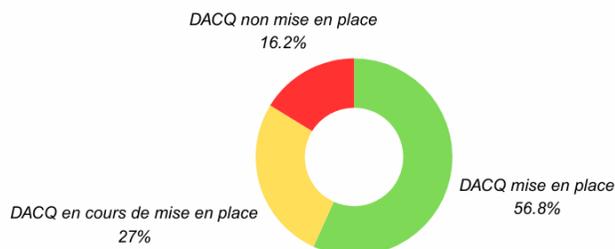
“ Non reconnaissance du statut associatif ”

“ Il aurait fallu éviter la comparaison avec le sanitaire ”

Au sein des associations, la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité reste un chantier complexe à mener.

56 répondants
37 associations

En % de répondants



Pour mieux se saisir du sujet, les associations auraient besoin de :

Temps
Accompagnement
Moyens humains
Compétences
Conseils



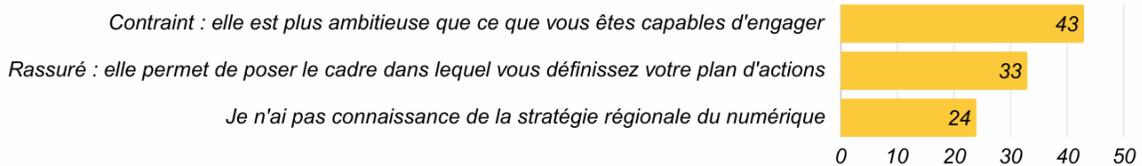


Résultats du thème "systèmes d'informations"

La stratégie régionale du numérique en santé est majoritairement perçue comme une contrainte par les associations.

54 répondants
37 associations

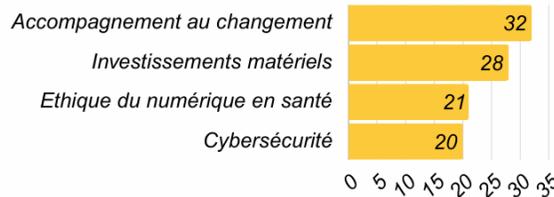
En % des répondants



L'accompagnement au changement est la principale préoccupation des associations sur le sujet du virage numérique

54 répondants
37 associations

Classez les enjeux du numérique au sein de votre association :



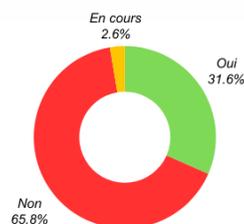
Dans un contexte de financements incitatifs, le principal frein au déploiement du numérique dans les associations est résolument humain :

- Besoin en formation
- Temps d'acculturation**
- Décrochage technologique
- Manque de budget d'exploitation
- Pertinence et profusion des outils proposés
- Manque de temps pour le pilotage
- Harmonisation des pratiques
- Manque de compétences en internes
- Conduite du changement
- Coût des prestataires
- Résistance**

La feuille de route SI est un outil de pilotage encore peu répandu dans les associations

38 répondants
28 associations

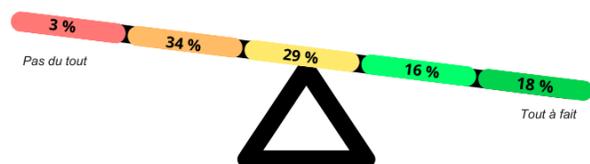
Avez-vous déjà formalisé votre stratégie SI dans une feuille de route / un schéma directeur / une fiche action CPOM ?



Dans un contexte de dématérialisation intensive des données, l'application du Règlement Général à la Protection des Données est un enjeu important et toutes les associations ne se sentent pas en conformité

38 répondants
28 associations

Pensez-vous être conforme au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) ?

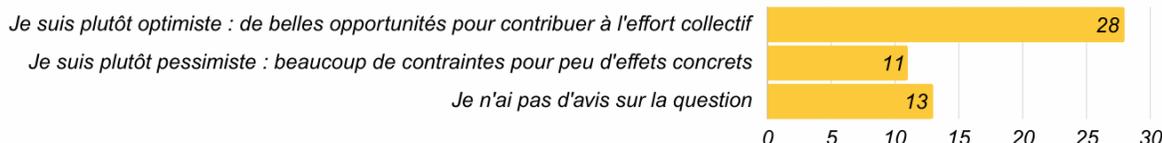


Résultats du thème “développement durable”

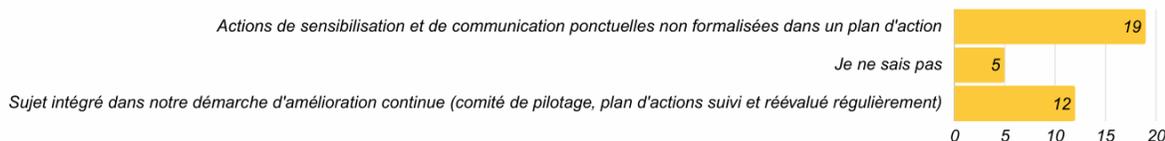


Globalement, le développement durable est un sujet sur lequel les associations sont plutôt optimistes

52 répondants
36 associations



12 associations affirment avoir intégré cette thématique dans leur projet associatif et stratégique et cela se traduit au quotidien par :



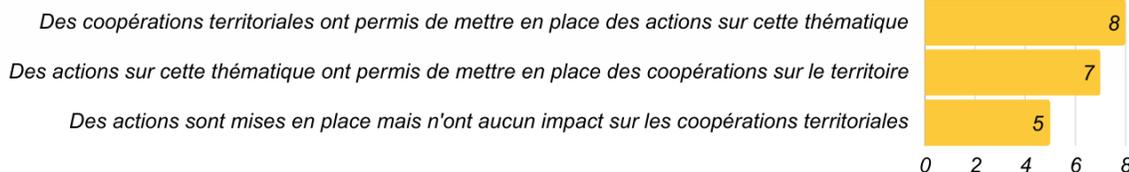
Pour autant, seulement 40 % des répondants témoignent avoir mis en place des actions sur les thèmes suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments (15 associations répondantes sont soumises au décret tertiaire)
- L'application de loi Egalim (13 associations répondantes sont soumises à la loi EGALIM)
- Flotte de véhicules électriques (8 associations répondantes sont soumises à la loi Mobilité)
- Achats responsables
- Gestion des déchets et des biodéchets
- Espaces verts et biodiversité

Malgré les volontés, le manque de moyens financiers et humains (temps et compétences) sont des freins à la mise en place de ce type d'actions.

Le développement durable, un sujet propice aux coopérations.

20 associations ont mis en place des actions



Formations pour les salariés et bénévoles

Décembre 2024

Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes

N°	Thème	Date	Tarif
10	Maîtriser les spécificités comptables et financières des associations et des ESSMS	08 et 09 janvier 2025 (2x3h30 de 9h à 12h30)	295€
1	Etablissements et services pour personnes âgées : CPOM - les clés pour s'engager dans une démarche de contractualisation	21 janvier 2025	295€
2	Etablissements et services pour personnes en situation de handicap : CPOM - les clés pour s'engager dans une démarche de contractualisation	22 janvier 2025	295€
36	Mettre en place une démarche d'amélioration de la qualité pour préparer son évaluation HAS	24 janvier 2025	295€
4	Mettre en œuvre l'analyse financière - module 1 : Bilan financier et ratios	6, 13, 20 et 27 février 2025 (4x3h30 de 9h00 à 12h30)	590€
Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles			
3	Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative	16 janvier 2025	Gratuite



Programmes dans les catalogues Formations salariés et Formations pour bénévoles sur uriopss.centre.fr



Si vous souhaitez vous inscrire :

- Bulletin d'inscription : page **19**
- Via le lien : <https://forms.office.com/e/FDOYcNcfWh>
- Via le QR code



Gestion, comptabilité, tarification		1 jour 2 demi-journées	08 et 09 janvier 2025 (2 x 3h30h de 9h à 12h30)
N°10	Initiation au contrôle de gestion dans un périmètre social et médico-social		

Intervenant : Jean-Louis LODOISK, formateur en gestion budgétaire et financière

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan, compte de résultat). Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel. Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Evaluation des acquis en cours de formation : Test d'évaluation final sur paperboard
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Teams

Objectifs pédagogiques

Au regard des textes réglementaires (décret du 22 Octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié et suivants), permettre aux participants de pouvoir :

- Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable (règlement ANC 2018-06) des organisations privées sans but lucratif (pour les associations) révisé et applicable au 1er janvier 2020, et du plan de compte adapté aux établissements sociaux et médico sociaux (qui fera l'objet d'un nouveau règlement fin 2019 applicable en 2020)
- Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services,
- S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur.

Programme

Les différents plans de compte

- Le plan comptable général
- Le plan comptable des organisations privées sans but lucratif de 2018 applicable le 1/1/2020
- L'instruction comptable M 22. (public, privé) revue en 2019 et applicable au 1/1/2020

Les écritures spécifiques

- La notion de droits de reprise.
- Les subventions d'investissement et de fonctionnement (en lien avec la loi ESS de 2014)
- L'affectation des résultats : du résultat comptable au résultat administratif
- Les différentes réserves réglementées (Sur cession d'éléments d'actif : les plus values, les excédents affectés à l'investissement, la réserve de trésorerie ou de couverture du BFR, Les autres réserves
- Les fonds dédiés (au fonctionnement) ou à l'investissement
- Les provisions.
- Les comptes de liaison : typologie de ces comptes, rôle dans l'analyse financière à mener

Les nouveaux traitements, sources de divergences

- Les provisions pour congés à payer
- Les provisions diverses affectées par les autorités de tarification (Sur résultat; sur des crédits non pérennes; sur CET)
- Autres comptes ou sources de différences

Organiser la comptabilité et la transparence, dans la différence : un pari à relever.

- Bilan associatif, bilan comptable, bilan d'établissement, compte administratif.
- Le traitement comptable des résultats non repris par les autorités de tarification (Dépenses rejetées par l'autorité de tarification -inopposables- ; dépenses non prises en compte par l'autorité de tarification -non opposables.

N°1 Gestion, comptabilité, tarification Établissements et services pour personnes âgées – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens (CPOM)	1 jour	21 janvier 2025 9h-12h30 / 13h30-17h
--	---------------	---

Intervenant : Maxime CHOMETON, Conseiller technique gestion-tarifification-coopération à l’URIOPSS Grand Est

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines. Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l’URIOPSS Centre a la possibilité d’adapter dans la mesure du possible, les conditions d’accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N’hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l’adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel Alliance de théorie et d’échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d’un modèle de CPOM. Support d’animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l’issue de la formation.

Modalités d’évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d’identifier les attentes en amont et d’évaluer les questions restées en suspens en aval. Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 4 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

Les EHPAD et les SSIAD, notamment, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens (CPOM). L’entrée dans le contrat, pour les établissements et services qui n’y sont pas déjà soumis, conduit à l’inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l’état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l’état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Programme

Les caractéristiques du CPOM

- Le contexte
- Le périmètre

La démarche de contractualisation

- La programmation
- L’autodiagnostic et le diagnostic partagé
- Les objectifs
 - Les cas d’exonération de la procédure d’appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
- Les moyens
 - La structure tarifaire ternaire des EHPAD
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L’évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
- La signature, le suivi et l’évaluation

Les conséquences budgétaires et financières

- Le renversement de la logique de tarification
- Le passage à l’EPRD/ERRD
 - Le nouveau calendrier budgétaire
 - Le renseignement et la transmission des cadres normalisés et de leurs annexes
 - L’approbation et le refus
- Une nouvelle approche plus financière
- L’évolution du périmètre d’appréciation
- La libre affectation des résultats



N°2	Gestion, comptabilité, tarification	1 jour	22 janvier 2025 9h-12h30 / 13h30-17h
	Établissements et services pour personnes en situation de handicap – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens (CPOM)		

Intervenant : Maxime CHOMETON,
Conseiller technique gestion-tarification-
coopération à l’URIOPSS Grand Est

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l’URIOPSS Centre a la possibilité d’adapter dans la mesure du possible, les conditions d’accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N’hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l’adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel
Alliance de théorie et d’échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d’un modèle de CPOM.
Support d’animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l’issue de la formation.

Modalités d’évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d’identifier les attentes en amont et d’évaluer les questions restées en suspens en aval.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 4 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

Les établissements et services pour personnes en situation de handicap, particulièrement ceux relevant de la compétence du DG de l’ARS, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens (CPOM). L’entrée dans le contrat conduit à l’inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l’état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l’état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Programme

Les caractéristiques du CPOM

- Le contexte
- Le périmètre

La démarche de contractualisation

- La programmation
- L’autodiagnostic et le diagnostic partagé
- Les objectifs
 - Les cas d’exonération de la procédure d’appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
- Les moyens
 - La structure tarifaire ternaire des EHPAD
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L’évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
- La signature, le suivi et l’évaluation

Les conséquences budgétaires et financières

- Le renversement de la logique de tarification
- Le passage à l’EPRD/ERRD
 - Le nouveau calendrier budgétaire
 - Le renseignement et la transmission des cadres normalisés et de leurs annexes
 - L’approbation et le refus
- Une nouvelle approche plus financière
- L’évolution du périmètre d’appréciation
- La libre affectation des résultats

Pilotage et gouvernance associative N°36	1 jour	24 janvier 2025 9h-12h30 / 13h30-17h
---	---------------	---

Intervenant : Olivier RABILLOUD, Consultant
- Formateur

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables.
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel
Présentation des parties théoriques à l'aide de support vidéo projeté, remis sur support papier à l'issue de la formation
Présentation de méthodes et d'outils proposés aux stagiaires- Echanges entre les participants et le formateur, à partir des situations vécues
Mise en situation des stagiaires à partir de leur vécu
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :
Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 14 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Resituer les fondements et les concepts de la démarche qualité en établissement social et médicosocial ;
- Découvrir les grands principes de la démarche d'amélioration de la qualité, ses enjeux, ses intérêts ;
- Appréhender les principaux outils de la démarche d'amélioration de la qualité et une méthodologie de mise en œuvre ;
- Préparer son évaluation HAS

Programme

Introduction : Origine et historique des démarches qualité en médico-social

Les concepts de base d'une démarche qualité et les différents types de démarches

Les 8 principes fondamentaux de la démarche qualité

Découverte des outils de mise en œuvre de la démarche qualité

- La démarche d'amélioration continue
- La gestion du système documentaire
- Le pilotage par les indicateurs
- L'approche processus
- La mesure de la satisfaction des usagers

Les étapes et le déroulement de la mise en œuvre d'une démarche qualité :

- L'état des lieux initial ;
- L'élaboration d'un plan d'action
- La sensibilisation / formation du personnel
- Le projet de déploiement

N°4 Gestion, comptabilité, tarification Mettre en œuvre l'analyse financière : module 1 - Bilan	Sur 4 jours	6, 13, 20 et 27 février 2025 (4x3h30 de 9h00 à 12h30)

Intervenant : Julien DUFRESNE

Consultant formateur en tarification, gestion budgétaire et financière

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan et un compte de résultat). Il est recommandé d'amener le dernier bilan comptable.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en distanciel

Formation mixte ou entièrement à distance également possible pour les INTRA.

Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
Cas pratiques issus de situations réelles
Retours d'expériences des participants

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 7-8 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : TEAMS

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la technique de montage d'un bilan financier et sa lecture
- Maîtriser les fondamentaux de la logique financière: FR, BFR, T
- Disposer d'une base de 15 ratios financiers

Programme

Les informations utiles à l'analyse financière

Rappel des concepts comptables

Bilan Financier et différentes masses du bilan financier :

- Ratios
- Tableau de variation des flux de trésorerie
- La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Présentation du bilan financier

N°3 Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative	Formation administrateurs et bénévoles—Gouvernance	1 jour	16 janvier 2025 10h-17h
---	---	---------------	--

INTERVENANT : Mathilde LEYLE, Conseillère technique - URIOPSS CENTRE

COÛT : gratuit pour les administrateurs & bénévoles

PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :
 Administrateurs et bénévoles d'associations
 Pour profiter pleinement des bénéfices de cette journée, il est conseillé d'apporter vos statuts et, le cas échéant, votre règlement intérieur (document facultatif complétant vos statuts).

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES :
 Formation en **présentiel**.
 Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience et des préconisations de l'intervenante. Les échanges entre les participants sont favorisés, notamment à partir des statuts et, le cas échéant, du règlement intérieur de leur association. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.
 Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :
Evaluation des acquis en cours de formation : Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

EFFECTIF MINIMUM : 5 personnes

CAPACITE MAXIMUM : 15 personnes

LIEU : URIOPSS Centre, Orléans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ce module sur la gouvernance associative permettra aux administrateurs bénévoles des associations d'obtenir les clés leur permettant notamment de mettre à jour les statuts.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- S'approprier le fonctionnement juridique lié à la loi 1901, ou se remettre à niveau, pour réfléchir au rôle primordial des statuts (loi de l'association).
- Clarifier les rôles et les pouvoirs de chaque instance et de chaque acteur, en vue de la mise en œuvre du projet de l'association.

DEROULE DE FORMATION :

*La liberté est au cœur de la loi du 1er juillet 1901
 C'est pourquoi, l'association est un contrat. Comme tel, l'association est fondée sur l'autonomie de la volonté et bénéficie de la liberté contractuelle.
 En conséquence, en principe :*

- *Toute personne est libre d'adhérer ou non à une association et de s'en retirer*
- *Toute association est libre d'accepter ou non une adhésion*
- *Le contenu de chaque contrat d'association est librement déterminé par les parties*

Le corollaire de cette liberté associative tient à l'organisation associative, notamment celle des statuts et pouvoirs.

Introduction : la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

- La rencontre des consentements
- La mise en commun des connaissances ou de l'activité
- La gestion désintéressée
- L'acquisition de la personnalité juridique

Le contenu général du contrat d'association

- La création de l'association
- Les ressources de l'association
- Les membres de l'association
- L'organisation de l'association

Répartition des rôles et des pouvoirs au sein d'une association

- Le mandat civil
- L'Assemblée générale / le Conseil d'administration / Le Bureau

Quelques notions de responsabilités

- La responsabilité civile et pénale de l'association et de ses Dirigeants
- Les délégations de pouvoirs et le document unique de délégation (DUD)

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
45016 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02.38.62.34.39
Fax : 02.38.81.29.72
Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme*« Les associations sont es-*

Numéro d'adhérent : CC

Nom de la structure :

Adresse : Ville :

..... Code Postal:

Nom, prénom et fonction du Responsable de l'association : **(obligatoire)**Mail du Responsable : **(obligatoire)****Stagiaire(s) :**

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

◆ Nom et prénom :

Fonction : Mail :

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :

Autre demande particulière :

Inscription au stage :

N° Intitulé

Date(s) Coût X nombre de personne(s)

Coût total = €

Règlement : par virement ou à nous adresser par la poste avec le présent bulletin d'inscription

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

Adresse de facturation : (si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCO) Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS**Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre**

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, BP 35 45016 ORLEANS CEDEX 1.

· Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations.

· Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l'adaptation de la formation au public.

· Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement, à l'adresse suivante : uriopss@uriopss-centre.fr

· Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à le

Signature de l'employeur

URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss@uriopss-centre.fr — www.uriopss-centre.fr

Résultats du thème “impact social”



15 associations (soit 42 %) on initié une démarche de mesure d'impacts

52 répondants
36 associations

Les **motivations** pour mettre en place de cette démarche

“ Valoriser l'investissement social auprès de notre prescripteur ”

“ Pour vérifier et mesurer la pertinence des actions en termes de juste réponse au besoins du Territoire ”

Les **freins** à la mise en place de cette démarche

“ Nous manquons d'outils ”

“ Manque de temps et un doute sur la pertinence d'une telle démarche ”

“ C'est important de l'aborder mais il faut prendre le temps de s'y pencher . Nous sommes déjà très fortement mobilisés sur la transformation de l'offre. C'est un chantier à ouvrir rapidement néanmoins. ”

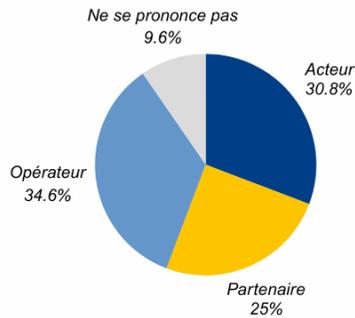


Résultats du thème “politiques publiques”

Opérateur, acteur, partenaire... différents regards sur le rôle des associations

52 répondants
36 associations

Quel est le qualificatif qui correspond le mieux à votre rôle ?

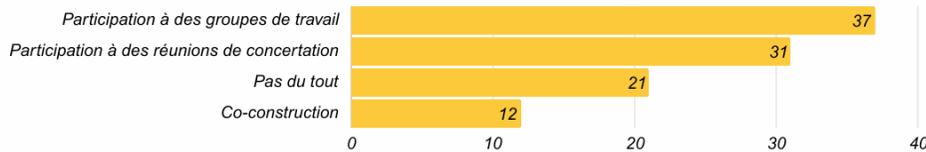


“
Nous sommes devenus des opérateurs pour l'Etat, l'Ars et le CD . C'est une stratégie redoutablement productive pour tous les acteurs en présence y compris les élus et in fine pour les personnes vulnérables .
”

Les associations sont majoritairement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques mais les formes divergent :

52 répondants
36 associations

Etes-vous associé à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ?

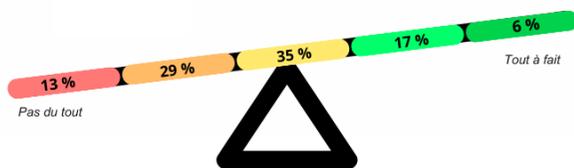


Réponses en % des répondants

Malgré cela, 42 % des répondants estiment que les pouvoirs publics ne s'appuient pas suffisamment sur leurs expertises.

52 répondants
36 associations

Estimez-vous que les pouvoirs publics s'appuient sur votre expertise ?



“
Les objectifs des politiques souvent fort louables sont trop contraints par la dimension financière.
”

Et 46 % d'entre elles considèrent que l'évolution des politiques publiques n'est pas de nature à améliorer l'accompagnement des personnes dont elles ont la charge.

52 répondants
36 associations

Selon vous, l'évolution des politiques publiques est-elle de nature à améliorer l'accompagnement des personnes dont vous avez la charge ?



Avis de la commission spécialisée médico-sociale de la CRSA sur le PRIAC

1/ Propos introductif

La commission spécialisée « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux » s'est réunie le 3 septembre 2024 afin de préparer un avis sur le PRIAC et d'éclairer la commission permanente de la CRSA sur ce document conséquent, aujourd'hui soumis à concertation.

Les premiers arbitrages, réalisés dans le cadre de l'élaboration du PRIAC, ont été présentés par l'ARS lors du COPIL régional du 25 juin 2024. Ces arbitrages ont été distingués selon deux typologies : « personnes en situation de handicap » et « personnes âgées ». Pour ce qui concerne le public « personnes en situation de handicap », l'enveloppe du plan 50 000 solutions permet d'avoir une bonne visibilité sur les crédits disponibles, à l'inverse du public « personne âgée » pour lequel l'ARS ne dispose pas encore de visibilité sur les crédits des différentes stratégies (MND, Aidants, etc.). De ce fait, beaucoup d'arbitrages présentés lors du COPIL pour le public « personnes âgées » sont classés en annexe du PRIAC, car le PRIAC ne peut contenir que des projets pour lesquels l'ARS a la certitude d'obtenir les financements.

Les moyens de ce PRIAC sont conséquents et conformes aux axes du projet régional de santé 3. Il paraît alors compliqué pour les membres de la commission spécialisée de se prononcer défavorablement sur ce document qui fait état de moyens importants et qui donne une visibilité tant de fois réclamée par notre commission lors de l'élaboration du PRS 3.

Pourtant, de nombreux points de vigilances ont été remontés par les membres de la CSMS le 3 septembre dernier. Des éléments relatifs au PRIAC mais aussi des éléments d'alerte sur le contexte général du secteur, qui inquiète l'ensemble des membres. Nous vous partageons ces éléments ci-dessous :

« La réalité que nous nous devons de partager avec vous aujourd'hui, est que les missions confiées aux acteurs du grand âge et du handicap ne sont pas réalisées

de manière satisfaisante, malgré toute l'énergie dépensée par l'ensemble des bénévoles, des professionnels, des agents publics, du territoire régional.

A la pénurie de professionnels, s'ajoutent une fragilisation économique de l'ensemble des structures médico-sociales notamment en lien avec les dernières revalorisations salariales (tout à fait nécessaires et justifiées) encore non entièrement compensées avec toujours des oubliés (les directeurs, professionnels administratifs et techniques des ESMS autonomes publics, accompagnant des personnes en situation de handicap/ protection de l'enfance, ne sont pas bénéficiaires du CTI). S'ajoutent également l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation, à ce jour insuffisamment financés pour permettre aux structures, notamment associatives, de respecter leurs obligations, sans mettre à mal la santé financière des établissements et services.

Par ailleurs, l'absence d'une politique nationale massive, claire, volontariste, sur la question du grand âge et du vieillissement a d'ores et déjà des conséquences catastrophiques sur la santé des personnes accompagnées et sur celle des professionnels qui les accompagnent. Le modèle économique des Ehpad, mais aussi celui des acteurs du domicile ne correspond pas à l'ampleur des besoins et il est nécessaire que nous nous mobilisions tous sur ce sujet. Si au quotidien, nous redoublons tous d'efforts pour accompagner dignement les personnes âgées et/ou en situation de handicap de notre région, nous ne nous résignons pas à laisser des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie sans solution, ou avec des solutions non adaptées à leurs attentes et besoins.

Nous comptons sur vous pour faire remonter nos préoccupations au niveau national. »

Ce contexte explique, que les moyens alloués en région et programmés dans le PRIAC, paraissent encore insuffisants aux membres de la commission spécialisée, alors qu'ils n'ont jamais été aussi importants.

Sur ce PRIAC, en tant que tel, les membres de la commission ont remonté les points suivants :

- Une difficulté d'appréhender la cohérence de cette planification au regard des besoins réels. Cela a déjà été évoqué dans les travaux du PRS 3, mais un observatoire (*pourquoi pas piloté par le CREA I ?*) des besoins, des taux d'occupation actuels, des files actives, des listes d'attentes...serait tout à fait nécessaire pour permettre à chacun de se prononcer « en connaissance de cause ».
- Un écart entre ce qui a été demandé dans chacun des départements lors des réunions départementales et l'arbitrage final en termes de volumes financiers. Avec un biais, souligné par les membres de la commission, lié à la tentation des acteurs de demander au PRIAC d'intégrer tous les projets qu'ils ne parviennent pas à financer par ailleurs.

2/ Sur la méthodologie d'élaboration du PRIAC

Sur la méthodologie d'élaboration du PRIAC, les membres de la commission spécialisée saluent l'organisation de réunions dans chacun des départements mais regrettent :

- La période de tenue de ces réunions dans certains départements, à savoir pendant les vacances scolaires de printemps.
- L'absence de liens réalisés entre les différentes modalités de financement du secteur, ce qui aurait permis une vision plus globale du sujet du financement du secteur médico-social : FIR, CNR, crédits dédiés Ségur de la Santé...etc.
- Le fléchage important de crédits, pré-définis par les textes, qui laisse peu de marge pour proposer des projets innovants.
- Un calendrier un peu faussé par le fait que plusieurs projets déjà existants ont été intégrés au PRIAC.
- Des décisions régionales différentes des orientations nationales, notamment sur les solutions pour les personnes handicapées vieillissantes, qui sont basculées sur le champ PA.

3/ Sur le champ de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Les éléments exposés dans le PRIAC, tant pour les adultes que pour les enfants en situation de handicap, paraissent connectés aux besoins des personnes sur

les territoires et aux orientations nationales liées à la politique inclusive et à la transformation de l'offre.

Les membres de la commission saluent également l'attribution de moyens complémentaires aux CAMPS et CMPP qui apparaît nécessaire sur tous les territoires afin de renforcer le diagnostic précoce.

Toutefois les membres de la commission alertent sur la nécessité de :

- Traiter le sujet du respect des bonnes pratiques en CAMPS et CMPP de manière renforcée, en dehors des éléments de planification du PRIAC.
- Bien prendre en compte dans le chiffrage des différents projets, la dimension ingénierie et construction de coopérations. Cette dimension est souvent oubliée alors qu'elle représente des moyens non négligeables.
- Disposer d'une stratégie plus ambitieuse concernant l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en permettant des réponses très variées pour coller réellement aux aspirations des personnes accompagnées :
 - Les résidences autonomie, couplées à un service autonomie à domicile, si elles ne relèvent pas de financement ARS, pourraient être mentionnées comme faisant partie des solutions possibles pour améliorer l'accompagnement des PHV.
 - Des places de SSIAD PHV sont nécessaires, y compris pour intervenir dans les ESSMS, lieux de vie des personnes, parfois depuis des dizaines d'années.
- Attention aux équipes mobiles qui ne peuvent pas remplacer la création de places et qui génèrent des problèmes de lisibilité de l'offre tant par les professionnels que par les usagers et les familles. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de comprendre quelle équipe intervient sur quel territoire et donc d'identifier d'éventuelles zones non couvertes.
- Le PRIAC est axé particulièrement sur l'enfance, le dépistage précoce et sur le vieillissement mais quid des moyens alloués pour les 25-50 ans, notamment déficients intellectuels ?
- Le secteur du travail protégé ne semble pas avoir été identifié comme une priorité. Pourtant, l'inclusion des travailleurs handicapés en milieu ordinaire, ou hors les murs du secteur protégé est un enjeu majeur qui nécessite de dégager des moyens d'accompagnement consé-

quents.

- Les solutions départementales pour les jeunes TSA avec troubles du comportement sévères sont encore insuffisantes au regard des besoins.
- L'écart entre les difficultés constatées pour l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité (protection de l'enfance et handicap) et le pourcentage des moyens qui y sont consacrés dans le PRIAC (seulement 5% des 40% de l'enveloppe dédiée aux enfants en situation de handicap).
- Les membres de la commission regrettent enfin le manque de précisions sur l'accompagnement des personnes déficientes sensorielles dans le PRIAC. Ce sujet est à la croisée des secteurs PA et PH car le vieillissement peut être la cause de déficiences sensorielles.

4/ Sur le champ de l'accompagnement des personnes âgées

La création de places de SSIAD est saluée car les besoins sont extrêmement importants, notamment du fait du vieillissement de la population à domicile.

Les membres de la CSMS alertent toutefois sur les points suivants :

- **La projection sur des évolutions et des créations de places est un exercice tout à fait paradoxal, alors que le secteur fonctionne aujourd'hui en mode dégradé et ne parvient pas à réaliser ses missions « de base »,** du fait de la pénurie de professionnels mais aussi de l'inflation normative.
- Il est également très difficile de se projeter dans ce PRIAC car les membres de la CSMS ont l'impression que les objectifs fixés seront de toutes façons irréalisables...Ils s'interrogent sur notre responsabilité collective dans la validation d'un tel document de programmation, en sachant l'ampleur de ses limites. Quelles mesures d'attractivité seront mises en place pour assurer ce déploiement ambitieux, alors que les IFAS remplissent aujourd'hui les promotions à seulement 70%.
- Les créations de CRT, l'ouverture et l'extension de places d'EHPAD, la création de plateforme de répit sont autant de dispositifs intéressants pour mieux répondre aux besoins mais cela est largement en deçà du défi démographique qui attend la population de notre région.
- La transformation de places d'EHPAD pour les PHV interroge : est-ce une bonne stratégie

alors que l'évolution démographique laisse présager un manque de places d'ici à 2030. Quoiqu'il en soit cette transformation devra être particulièrement accompagnée et nécessitera une évaluation régulière tout au long de la durée du PRIAC, en lien avec ce qui a été écrit précédemment sur le champ PH, afin de garantir une palette d'offre pouvant répondre aux aspirations et besoins des personnes.

- La question du reste à charge pour les personnes ; quelle est la ligne politique ? Que veut-on pour les citoyens de notre région ? Le reste à charge peut atteindre un niveau inquiétant aujourd'hui sur nos territoires.
- La nécessité de bénéficier d'une visibilité sur la consolidation nationale des travaux menés en région dans le cadre de la convention sur l'attractivité des métiers du grand âge.
- L'écart important entre les besoins remontés en PASA et la création effective de PASA programmée au PRIAC. De même pour les places d'ESA qui ne sont à ce jour pas financées et figurent seulement en annexe programmatique.

5/ Conclusion

A l'issue des échanges et pour toutes les raisons listées ci-dessus, la commission spécialisée médico-sociale de la CRSA, propose à la commission permanente d'adopter **un avis favorable avec réserves sur ce PRIAC.**

Les membres de la commission spécialisées souhaitent qu'un suivi régulier de la mise en œuvre du PRIAC soit réalisé annuellement, a minima en CSMS et qu'une visibilité leur soit donnée sur les mesures d'impact de ce PRIAC (notamment sur le nombre de personnes accompagnées et le nombre de personnes en attente de solutions adaptées).

DuoDay à l'ESAT « Jean Muriel » APF France Handicap : un catalyseur d'opportunités



L'ESAT « Jean Muriel » APF France handicap, qui est situé sur la commune de LUNAY dans le nord du département du Loir-et-Cher, accompagne plus de 70 personnes en situation de handicap. Actuellement dirigé par Nicolas CAVARD, Directeur de pôle, et Christophe LUCCHESI, responsable de service. Une véritable dynamique existe depuis plusieurs années autour de l'inclusion en milieu ordinaire, qui est portée notamment par Pierre MOBECHÉ, conseiller en insertion professionnelle.

A ce titre, Pierre MOBECHÉ, utilise le DuoDay comme un véritable levier pour favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap. Cet événement va bien au-delà d'une simple journée de stage : il s'agit d'un processus global qui s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, de sensibilisation et de valorisation des compétences.

Sur 2024, c'est 20 DUODAY qui ont pu être organisés par l'ESAT

Le travail en amont : préparer la réussite

Le DuoDay commence bien avant le jour J. Tout débute par le repérage des aspirations des travailleurs. Cette étape essentielle oriente la recherche d'entreprises partenaires et nous permet d'identifier les besoins spécifiques de chaque participant. **À l'ESAT de Lunay, où 20 DuoDay ont été organisés cette année,** cette préparation est minutieuse :

- Accompagnement personnalisé dans la rédaction de lettres de motivation et la création de CV.
- Simulations d'entretien pour préparer les participants à présenter leurs atouts en toute confiance.

Cette phase permet également de sensibiliser les entreprises partenaires et de garantir un accueil inclusif et bienveillant.

Le jour J : une immersion riche en découvertes

Le jour du DuoDay est un moment intense et gratifiant. Chaque détail est anticipé pour que l'expérience soit positive, tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Les participants découvrent le fonctionnement de l'entreprise, prennent conscience de leurs capacités et se projettent dans un environnement professionnel.

Par exemple, Chloé qui souhaitait comprendre comment fonctionne une voiture a pu découvrir le métier de mécanicienne automobile. Son expérience a renforcé son envie d'en savoir plus et souhaite pouvoir y refaire un stage plus long.

Témoignage de Chloé (Travailleuse ESAT)

« C'était mon premier DuoDay. Je suis contente d'avoir pu découvrir différents aspects de ce métier. J'ai observé et j'ai aussi pu pratiquer, ça a été une belle découverte. »

Ou encore, l'exemple de Richard qui a pu faire un DuoDay à Center Parcs Le Bois aux Daims (Groupe Pierre & Vacances), comme agent d'accueil. Il souhaitait découvrir cette entreprise proche de chez sa mère et approfondir ses connaissances sur ce métier. A noter qu'il a déjà pu découvrir ce même métier, lors d'un DuoDay précédent, à l'Olympique Lyonnais !

Témoignage de Richard (Travailleur ESAT)

Richard : « J'ai été très bien accueilli par l'ensemble du personnel car j'étais attendu dès l'entrée. Ils m'ont permis de pouvoir être déposé au plus proche du dôme, à cause du mauvais temps. J'ai pu pratiquer le contact avec la clientèle qui s'est très bien passé aussi. Et j'ai observé la partie informatique qui demande des connaissances spécifiques. Cette journée a été enrichissante ».

Après le DuoDay : bilan et perspectives

Le DuoDay ne s'arrête pas à la fin de la journée. Environ deux mois après, une restitution collective est organisée à l'ESAT. Cet événement rassemble les participants, leurs collègues, les partenaires et les membres de l'équipe pluridisciplinaire. C'est un moment fort :

- Les travailleurs présentent leur expérience et partagent leurs apprentissages.
- Ils gagnent en confiance en s'exprimant devant un public.
- Ce bilan peut ouvrir la voie à de nouvelles opportunités : stage prolongé, mise à disposition, ou même embauche.

L'histoire de Thibaut, qui a effectué son DuoDay au Café Joyeux de Tours, illustre parfaitement cet impact. Grâce à ses compétences, son potentiel et ses savoir-être, il a décroché un CDI après un stage prolongé.

Un catalyseur d'opportunités

Cette année encore, c'est 20 DuoDay réalisés à l'ESAT de Lunay. Pour certains, il s'agit de découvrir un métier ou de confirmer un projet professionnel. Pour d'autres, c'est une première expérience pour enrichir leur CV et se rapprocher du monde du travail.

Le DuoDay n'est pas qu'un événement : c'est un tremplin. Il lutte contre les préjugés, valorise les compétences



Interview de Marie-Amélie LE FUR, Présidente du Comité paralympique et sportif français

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours en tant que sportive de haut niveau ?

Je suis Mme Amélie LE FUR. Je suis originaire de Vendôme dans le Loir-et-Cher. C'est là-bas que j'ai découvert le sport dès mon plus jeune âge. A 6 ans, je pratiquais l'athlétisme en club.

A 15 ans, j'ai été victime d'un accident qui a conduit à l'amputation d'une jambe en dessous du genou. Le sport a été au cœur de ma reconstruction. J'ai d'ailleurs pu courir à nouveau 4 mois après mon accident. J'ai participé à 4 jeux paralympiques (Pékin, Londres, Rio, Tokyo) et obtenu 9 médailles. J'ai également 12 médailles mondiales dont 4 titres de championne.

Je suis aujourd'hui Présidente du Comité paralympique et sportif français. J'ai été élue en 2018 et mon mandat prendra fin en avril-mai 2025.

J'espère œuvrer pour que l'épanouissement par le sport puisse être offert à toutes les personnes en situation de handicap.

Qu'est-ce que le sport vous a apporté en tant que personne en situation de handicap ?

Enormément de choses !

Je l'ai compris sur le tard mais c'est le sport qui m'a aidé et qui m'a donné à moi et à mes proches un objectif auquel me raccrocher : retrouver le plaisir de courir. Nous avons une dynamique positive dans laquelle nous engage, un leitmotiv.

Le sport a aussi eu un effet sur la structuration de ma personne. Cela m'a permis de me découvrir physiquement avec mon handicap. J'ai redécouvert mon corps par moi-même à travers la pratique du sport. Je n'ai pas forcément écouté ceux qui me disaient que je ne pourrais plus faire telle ou telle chose. Je me suis écoutée moi !

Sur le plan psychologique, le sport a été une aide dans la définition identitaire de qui j'étais. Le regard des gens plutôt dans le « pathos » traditionnellement change lorsque ces mêmes personnes regardent un athlète en situation de handicap. La sémantique évo-



lue et devient positive : on parle davantage de courage et d'abnégation. Le sport m'a permis de comprendre que je n'avais pas tant changé : ma confiance et mon potentiel corporel n'ont pas été effrités.

Le sport est un vecteur de restructuration positive. Il ouvre le champ des possibles. Il permet de casser le regard des gens sur le handicap.

Vous êtes Présidente du Comité paralympique et sportif français. Quel regard portez-vous sur les JOP de Paris 2024 ? Quelles retombées espérez-vous ? Pour le handisport ? pour les personnes en situation de handicap ?

On en attendait un bel évènement. Ça a été au-delà de nos espérances. Cela a engendré un engouement extraordinaire.

L'un des objectifs était de concourir à un changement de regard sur les personnes en situation de handicap et sur leur place dans la société. Quand les gens évoquent les jeux paralympiques, on entend souvent « je ne m'attendais pas à ce niveau de performance », « il y a un supplément d'âme ». Les jeux ont permis aux français d'avoir un nouveau regard sur le handicap. Si demain, on le fait à l'école, dans le monde du travail...alors les choses évolueront dans le bon sens.

Un autre enjeu des jeux était le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, la pratique sportive des personnes en situation de handicap est anecdotique. Les personnes en situation de handicap ont du mal à prendre

conscience qu'elles peuvent faire du sport et les structures ne sont pas adaptées.

La réalité chiffrée : 12 millions de personnes sont en situation de handicap en France et seul 1.4% des clubs sportifs français se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Il faut plus de moyens alloués à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
Il faut travailler la question de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Un programme de formation « Club inclusif » essaime sur le territoire depuis deux ans.

Club inclusif est un programme créé par le Comité Paralympique et Sportif Français pour les clubs, qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et qui veulent être accompagnés dans cette démarche.

D'ici la saison sportive 2024-2025, l'objectif est d'accompagner et de sensibiliser 3000 nouveaux clubs à travers ce projet inédit qui va constituer un héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Le sport doit être une valeur pilier du parcours de vie des personnes en situation de handicap. A chaque acteur de prendre ses responsabilités.

On veut une offre diversifiée, de proximité pour concourir au plaisir de la personne.

Quels sont, selon vous, les axes de progression, en France, pour améliorer l'inclusion par le sport ?

Il faut continuer de travailler sur l'offre.

Il faut former, sensibiliser tous les acteurs clés du parcours de vie des personnes en situation de handicap.
Il faut arriver à sensibiliser tous les acteurs pour que cela puisse se traduire dans les politiques publiques.
Le handicap est le lot de tous. Les dispositifs de droit commun doivent être en mesure d'accueillir tout le monde.

Il faut également penser aux personnes en situation de handicap qui vivent en établissement : elles doivent pouvoir bénéficier d'une offre variée et pas seulement au sein de leurs établissements.

Le Comité Paralympique et Sportif Français a initié en 2020 le programme intitulé ESMS&CLUBS.

L'objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation.

Ce programme reçoit des financements de plusieurs ARS dont l'ARS Centre-Val de Loire.

Comment les pratiques sportives des personnes en situation de handicap dans les clubs peuvent changer le regard des personnes valides ?

Par la rencontre ! J'y crois beaucoup.

On banalise la différence de façon positive. Elle devient quelque chose de normal dont on n'a plus peur.
Demain, si vous faites du sport avec une personne en situation de handicap, vous apprendrez à la connaître pour la personne qu'elle est.

La rencontre concoure au changement d'habitude. On gomme sa défiance de l'autre car on le connaît. On n'a pas appris à grandir avec. Si demain, on grandit ensemble, à l'école, dans le sport, cela deviendra notre quotidien et ce ne sera plus un sujet. Cela doit se cultiver dans tous les domaines de la citoyenneté.

Quel message adresseriez-vous aux personnes en situation de handicap souhaitant pratiquer une activité sportive, au sein de son établissement d'accueil ou dans un club ?

La pratique sportive est essentielle qu'elle soit loisir ou compétitive.

En établissement, il faut parler de ses envies aux professionnels. Il faut verbaliser la demande pour bien être accompagné.

Il existe des outils numériques :

- 1/ trouve ton parasport
- 2/ handiguide des sports

Alors, lancez-vous !

Interview réalisée le 4 novembre 2024

Le parasport en région Centre-Val de Loire

Etat des lieux et données chiffrées du Comité Paralympique et Sportif Français



par Emmanuelle Olier, Référente paralympique CVL

Présentation du Comité Paralympique et Sportif Français

Le CPSF est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap.

Deux missions principales :

- La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques et aux grands événements internationaux
- L'accompagnement de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF (À ce jour, il compte 46 fédérations membres) afin de développer la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap

Rôle du Référent Paralympique territorial

En 2019, le Comité Paralympique et Sportif Français s'est déployé en région. Un référent paralympique est implanté dans chacune des régions, pour contribuer au développement de la pratique parasportive et au service des membres du CPSF.

Les missions :

- Accompagner les acteurs du mouvement sportif dans le développement et la structuration d'une offre de pratique parasportive ;
- Assurer un rôle de plaidoyer auprès des acteurs politiques territoriaux ;
- Animer un réseau des acteurs du parasport sur le territoire : mouvement sportif, collectivités, acteurs du handicap et du médico-social, services de l'Etat, ...

- Représenter le mouvement parasportif au sein de la Conférence Régionale du Sport et tout événement relevant du parasport

Chaque référent CPSF a conduit en 2020 un travail de diagnostic sur la situation du parasport en territoire.

Les grandes tendances de l'EDL de la pratique physique et sportive en région Centre-Val de Loire

En avant-propos, pour prendre en compte le contexte sanitaire de 2020/2021, l'EDL s'est appuyé sur des données de 2019 (dernière année avec un fonctionnement « normal »).

L'état des lieux a permis :

- D'identifier en région Centre-Val de Loire, le taux de Personnes en Situation de Handicap licenciés dans un club sportif : 5,2%, Versus le taux de pratique des licenciés sportifs parmi la population générale : 24,4%. Soit un taux de pratique des PSH plus de 4 fois inférieur
- Des échanges avec différents acteurs du territoire, issus du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des structures déconcentrées de l'Etat (DRAJES, ARS, EN), du secteur médico-social (associatifs ou privés), ... ont permis de mettre en évidence que la région Centre-Val de Loire dispose de nombreux acteurs experts et engagés sur la thématique du sport et du handicap mais pas forcément habitués à interagir.
- La pratique n'est pas toujours fédérée selon les territoires (absence de Comité Départementaux Handisport et/ou Sport adapté). La mobilisation/ création de Comités départementaux spécifiques dans les territoires carencés est en cours.

La mise en place de la Conférence Régionale du Sport, l'organisation annuelle de la Journée du Parasport, les conférences dédiées, ... sont autant d'opportunités de les faire se rencontrer.

D'identifier quatre freins principaux au développement de la pratique physique et sportive :

- Le manque d'offre de pratique à proximité du lieu de résidence des PSH : 2,1% de clubs sportifs, référencés dans l'outil du ministère des Sports « Handiguide des sports », se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap en région CVL
- La communication entre l'offre et la demande insatisfaisante
- Le problème d'accessibilité en termes d'infrastructures, de transports, de créneaux horaires dédiés, de moyens humains pour accompagner, de matériel spécifique, ...

92% des communes de la région sont classées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) avec des impacts importants en matière de desserte de transport et d'accessibilité aux services de la vie courante, qui entraînent forcément des conséquences plus importantes pour la population en situation de handicap. Une PSH doit parcourir en moyenne 50 kms pour pratiquer le sport de son choix.

La région CVL compte 16 661 équipements, espaces ou sites de pratique, dont seulement 4765 sont identifiés accessibles PMR, soit 28,5 % des équipements. Or cette vision de l'accessibilité reste limitée à la question de l'accessibilité à l'aire de pratique et aux personnes à mobilité réduite.

Si on étudie plus en détails l'outil DATA-ES, les chiffres, concernant l'accessibilité aux vestiaires ou aux sanitaires, chutent à respectivement 8,9% et 10,9% d'équipements accessibles. Et même à 1,3% si on prend en compte l'accessibilité aux personnes déficientes sensorielles (visuelles).

L'enjeu de l'accessibilité des équipements sportifs doit ainsi être envisagé de manière globale, quel que soit le handicap de la personne (le public en situation de handicap mental n'est pas abordé dans l'outil).

Concernant les problèmes de transports, les grandes villes du territoire disposent de services dédiés (porte à porte) pour permettre le déplacement des PSH. Mais la zone de transport est souvent limitée à l'agglomération, ce qui ne répond pas toujours aux besoins,

ni aux horaires de pratique...

Cette question relève des compétences territoriales, il y aurait une nécessité de faire connaître cette offre de service existante auprès des clubs et des pratiquants. Pour répondre à une demande collective, des solutions pourraient être imaginées avec des partenariats entre les ESSMS et les clubs sportifs. Les structures médico-sociales disposent de véhicules équipés et souvent peu utilisés sur des créneaux prisés par les clubs en soirée et en week-end.

Il existe également des financements pour l'acquisition de véhicules, tel que l'enveloppe ANS équipement et l'aide du Conseil Régional.

Le manque de matériel est identifié aussi comme un frein à la pratique pourtant, de nombreux acteurs disposent de matériel : que ce soient les clubs sportifs, les ligues, les comités régionaux et les comités départementaux, les ESSMS...

De nombreuses aides, proposées par les Collectivités territoriales, l'ANS, ..., au profit des associations sportives, permettent la mise en accessibilité des infrastructures, l'acquisition de matériel adapté et le financement de véhicule de type mini bus.

Dans le cadre d'une pratique de loisirs ou de découverte, il y aurait un besoin de recenser « qui à quoi », de vérifier la disponibilité de ce matériel, afin de favoriser sa mutualisation.

La création d'une plateforme numérique dédiée pourrait être imaginée en lien avec les financeurs et les détenteurs.

- La formation des encadrants Sportifs à l'accueil des PSH.

Les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap restent à lever ; Il y a une nécessité de rassurer les encadrants sportifs sur leurs capacités à accueillir.

Le CPSF dispose de différents outils et programmes pour accompagner la structuration et le développement des parasports : Accueil - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français

Quelques exemples :

Le programme Club inclusif. Accueil - Club Inclusif

Il s'agit d'un programme de sensibilisation à destination des clubs sportifs qui a pour objectifs de permettre aux clubs d'acquérir des connaissances et d'être accompagnés dans l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs activités sportives.

Co-porté par les collectivités territoriales, ce programme se compose de deux parties :

- Une partie théorique et de pratique qui offre une première approche à l'accueil de personnes en situation de handicap dans les clubs. Réalisée par le Comité régional Handisport, la ligue du Sport Adapté ainsi que par le Comité Paralympique et Sportif Français, elle n'élude aucune dimension du sport handicap. Connaissances transversales, échanges, rencontres du public... sont au programme de cette première partie qui comporte des modules spécifiques aux dirigeants associatifs et aux encadrants sportifs.
- Une partie accompagnement personnalisé de 6 mois qui permet au club de construire et de formaliser un projet d'accueil du public en situation de handicap.

Trouve ton parasport

Outil numérique qui permet à une personne en situation de handicap d'identifier une pratique qui lui correspond.

ESMS&Club - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français

L'objet de cette action est de mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation.

Depuis 2023, l'ARS CVL est partenaire sur ce dispositif et co-finance 20 projets par an. Un AMI a été diffusé à l'ensemble des ESSMS relevant de sa compétence. La date limite de réponse est fixée au 30 novembre pour les projets 2025 : « ESMS et Clubs » pour les ESMS accompagnants des personnes en situation de handicap souhaitant développer la pratique d'activités physiques | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La Relève - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français

La Relève est le programme de détection lancé en 2019 par le CPSF afin de détecter des individus âgés de 16 à 35 ans qui auraient un potentiel de performance dans un ou plusieurs sports paralympiques et qui ne seraient pas encore intégrés dans un circuit de compétition

Trouver un financement pour votre projet parasportif : <https://financements.france-paralympique.fr>

Outil numérique qui permet aux porteurs de projets parasportifs d'identifier des opportunités de financement sur leur territoire.

Réglo'Sport - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français

Outil développé par le ministère des Sports et le Comité Paralympique et Sportif Français, le Réglo'Sport a pour finalité de participer à la lutte contre les violences, verbales, physique et sexuelles dans le milieu du sport.

Interview de Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre

Avec un parcours de sportif de haut niveau et votre expérience en tant qu'entraîneur en judo handisport, quel regard portez-vous sur le handisport aujourd'hui ? Sur les athlètes en situation de handicap ? Sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap ?

Il y a tout d'abord eu un changement avec les termes employés, puisqu'il faut désormais utiliser "parasport" pour désigner l'ensemble des sports pratiqués par les personnes handicapées. Au niveau des Jeux Paralympiques, on note une belle évolution sur le plan médiatique avec une bien plus grande couverture, qui a même été équivalente à celle des Jeux Olympiques cette année. Si l'on prend pour exemple les Jeux de Pékin en 2008, les plages de diffusion des épreuves paralympiques étaient en soirée ou la nuit, il n'y avait pas de direct ou de diffusion aux heures de grande écoute. À cela s'ajoutent les équipes de France qui ne font désormais plus qu'une, avec des athlètes sportifs et parasportifs qui bénéficient des mêmes infrastructures. Je me suis néanmoins rendu compte qu'il y avait encore beaucoup de parasportifs aujourd'hui qui étaient déjà actifs lorsque j'ai quitté mes fonctions en 2012, le renouvellement des athlètes n'est donc pas forcément systématique, et ce dans beaucoup de disciplines comme par exemple le judo, avec des athlètes ayant des carrières assez longues.

Pour les athlètes en situation de handicap, je constate que leur environnement s'est nettement amélioré dans leur prise en charge, les facilités d'organisation par rapport à leur travail, l'adaptabilité des transports et des salles de sport... C'est tout un ensemble qui a évolué. Et sur leur pratique sportive, le niveau global a augmenté car les fédérations intègrent désormais le parasport, ce qui permet aux athlètes valides de s'entraîner avec les athlètes parasportifs.

Les JOP ont mis en lumière des disciplines et des champions. Quelles sont, selon vous, les évolutions à mettre en œuvre pour ouvrir davantage la pratique sportive aux personnes handicapées, qu'elles soient athlètes de haut niveau ou simples licenciées en loisir ?



Je pense qu'il y a deux difficultés principales lorsqu'on est une personne en situation de handicap et qu'on veut pratiquer un sport :

- La formation des clubs pour qu'ils soient capables d'accueillir des parasportifs : il y a un réel besoin de faire monter en compétences les éducateurs sportifs
- Les déplacements, qui sont souvent complexes. Si la personne est sur un axe bien desservi en transports en commun, cela fonctionne, mais dans les territoires ruraux, c'est souvent plus compliqué.

L'accompagnement des athlètes doit également être amélioré, car ceux qui sont très performants sont accompagnés financièrement et n'ont aucune difficulté, mais dans l'entre-deux du loisir et du haut niveau, il faut traverser une période financière compliquée car ils ne sont pas pris en charge. Il faut donc travailler sur l'ensemble de ces sujets pour encourager la pratique sportive des personnes handicapées.

Vous présidez le Conseil départemental de l'Indre, quels sont vos axes prioritaires pour la politique relative aux personnes handicapées dans votre département ?

Nous travaillons au renforcement de l'accompagnement des sportifs en situation de handicap, afin qu'il soit plus personnalisé. L'objectif est d'aller au plus vite au plus près des besoins, et nous avons en ce sens des actions en cours pour l'inclusion professionnelle, et des projets pour l'inclusion dans les clubs sportifs. Nous allons aussi mettre en place une opération qui consiste à financer la licence des sportifs handicapés qui souhaitent rejoindre un club.

La pratique de la Boccia au Hameau de Gâtines de Valençay

Interview de Léa Lemoine, Enseignante en activités physiques adaptées



1/ Pouvez-vous vous présenter : qui êtes-vous ? quelle est votre profession ? Qu'est-ce qui vous a poussé à entraîner au club de boccia ? Quelles sont vos motivations ? qu'en retirez-vous à titre professionnel et à titre personnel ?

Je m'appelle Léa Lemoine, je suis enseignante en activités physiques adaptées au Hameau de Gâtines de Valençay. Je propose donc des séances d'activités physiques en fonction des besoins et des capacités des enfants/adolescents en situation de handicap moteur et polyhandicap.

Le Hameau de Gâtines a toujours été dynamique dans le domaine de la boccia (Club handisport au sein de l'établissement). La boccia était donc déjà présente au sein de l'établissement. J'ai donc repris « le flambeau » pour que les personnes qui la pratiquaient avant mon arrivée, puissent continuer de pratiquer cette discipline.

Mes motivations sont de montrer que les personnes en situation de handicap sont capables de pratiquer une activité sportive en compétition. J'ai à cœur de leur montrer que l'on peut s'épanouir dans une discipline, en prenant du plaisir.

A titre professionnel, je me découvre une réelle passion pour transmettre des conseils lors des entraînements et des compétitions. Je suis moi-même sportive,



et, passer de l'autre côté du terrain, en tant « qu'entraîneur » me plaît beaucoup.

A titre personnel, c'est une réelle leçon de vie. Les jeunes qui participent aux entraînements et aux compétitions sont toujours partants pour se surpasser. Ils écoutent les conseils et nous passons des bons moments tous ensemble à partager les valeurs du sport et de la vie. Je suis très contente de les voir s'accomplir en tant que sportifs, mais aussi en tant que personne !

2/ Présentation de la boccia et de votre club : en quelques lignes, qu'est la boccia ? Combien de pratiquants : au niveau national, régional, dans votre club ? Quelles sont les principales règles ? Quel matériel est nécessaire ? Comment rejoint-on un club de boccia ? Qui peut pratiquer ?

La boccia est une discipline d'opposition qui s'apparente à la pétanque. Elle est jouée avec des balles en cuir, en intérieur (terrain dans un gymnase principalement).

Au niveau national, environ 3000 licenciés pratiquent la boccia. Dans notre club, 3 sportifs pratiquent la boccia en compétition.

Un jeu de boccia est composé d'un Jack (balle blanche : fait office de cochonnet), de 6 balles rouges et de 6 balles bleues. L'objectif est de marquer le maximum de points en se rapprochant le plus possible du Jack. Un match de boccia se joue en 4 parties, sur un terrain de 12,5 mètres de longueur, par 6 mètres de largeur.

Les joueurs sont classifiés dans une catégorie en fonction de leurs capacités motrices et fonctionnelles. De ce fait, il existe 8 catégories différentes (séparées en 2 groupes « BC » et « NE ») pour permettre à un maximum de personnes de pouvoir pratiquer. La catégorie « BC » regroupe les personnes ayant des capacités motrices limitées (les 4 membres sont principalement touchés, et, ces personnes ont généralement besoin d'un assistant). La catégorie « NE » (= national éligible) regroupe les personnes ayant un handicap physique hors catégorie « BC » (et n'ont pas forcément

besoin d'un assistant).

A ce jour, seule la catégorie « BC » est aux Jeux Paralympiques.

Le matériel nécessaire pour pratiquer la boccia varie en fonction des capacités de la personne. Il faut un jeu de boccia (6 balles rouges, 6 balles bleues, 1 jack) et une rampe pour les personnes ayant des limitations de mouvements (pour lancer la balle).



Pour rejoindre un club de boccia, il faut se renseigner auprès du comité régional handisport afin de voir les clubs proposant de la boccia proche de chez soi. Il faut ensuite prendre une licence compétition (ou loisir) pour pouvoir être enregistré dans les listes de la fédération française handisport.

Toute personne en situation de handicap moteur peut prendre une licence pour participer aux compétitions de boccia.

Pour autant, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent aussi pratiquer la boccia, en loisir. L'avantage de la boccia est que cette discipline s'adapte à tout type de handicap.

3/ Qu'attendez-vous des années futures ? Suite aux JOP et à la médaille d'or française par exemple ? pour la discipline et pour les pratiquants ?

Cette médaille d'Or aux Jeux Paralympiques est une très bonne nouvelle pour la boccia : meilleure visibilité de la discipline, découverte de la discipline pour les personnes qui ne connaissaient pas la boccia. J'espère aussi que cela pourra permettre à plus de personnes

en situation de handicap de se dire qu'il est possible de pratiquer une activité physique adaptée. Pour les pratiquants, j'espère que cela leur permettra d'avoir des aides financières, car le matériel à un coût important.

4/ Selon vous, qu'est-ce que cette discipline apporte aux sportifs qui la pratique ?

La boccia développe les capacités motrices, intellectuelles (stratégie ++), ainsi que les capacités d'attention et de concentration. C'est une discipline très réglementée qui demande une rigueur aux sportifs qui la pratiquent.

Outre l'aspect physique et intellectuel, la boccia demande un dépassement de soi. Elle permet aussi de rencontrer de nouvelles personnes, de créer des liens avec d'autres sportifs.

La boccia permet aussi aux sportifs et à leur entourage de montrer qu'ils sont capables de faire des choses ! C'est un message très important pour moi, car, nous sommes là pour les accompagner et non pour faire à leur place.



Devonn MARA (14 ans) : *La boccia m'apporte de la confiance en moi, du plaisir. Elle développe mon esprit de compétition, tout en travaillant ma concentration et mon esprit d'équipe.*

Eliott AMSLER (16 ans) : *La boccia m'a permis d'avoir des opportunités comme participer aux championnats de France en décembre 2023. J'ai aussi pris confiance en moi et en mes capacités.*

Ahamadi MADI (18 ans) : *La boccia m'a permis de participer à des compétitions, ce qui me plaît beaucoup. Cela m'apporte beaucoup de joie.*

La pratique sportive à la MAS de la Devinière des PEP 45 : dans l'établissement, en inter-établissements et à l'extérieur

Interview de Aurore Bolcato, enseignante en activités physiques adaptées



1/ Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Aurore Bolcato, enseignante en activité physique adaptée à la MAS la Devinière de Saint Jean de Braye depuis bientôt 8 ans.

Originaire de Toulouse, passionnée de sport depuis très jeune, je pratique aujourd'hui du triathlon.

Quel est votre parcours professionnel ?

Après avoir obtenu un master STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), mention APA (activité physique adaptée) à Montpellier, j'ai travaillé dans un EHPAD à Toulouse.

Puis dans une association où nous intervenons dans une dizaine d'établissements à la semaine dans le département de l'Eure et Loir, que ce soit en EHPAD, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé ainsi que d'autres établissements avec des publics différents. Je suis arrivée à la MAS la Devinière début 2017.

2/ Qu'est-ce que le sport apporte, selon vous, aux personnes en situation de handicap ?

De nombreux bienfaits en fonction des capacités de chacun.

De manière générale, pour un public de personnes ayant un polyhandicap lourds, il permet de maintenir/développer leurs ressources biopsychosociales.



Plus précisément, il permet de créer une sensation de bien-être, des créations de liens avec d'autres personnes, une amélioration de la qualité de vie, de certaines fonctions cognitives et motrices.

En proposant des activités adaptés aux besoins

des personnes, on leur permet aussi une ouverture vers la perception de sensations inhabituelles.

3/ Quels sports ou pratiques sportives proposez-vous aux résidents ? au sein des établissements ? en milieu ouvert / en club ?

En fonction des capacités des résidents et de leurs envies, au sein de l'établissement je peux leur proposer de la Boccia, des séances de marche ou randonnées, des séances de renforcement musculaire. Des ateliers en activité physique adaptée, afin de travailler les différentes fonctions motrices et cognitives.

Nous avons dans l'établissement une association de danse qui intervient tous les vendredis (dans'handi).

Nous nous déplaçons dans 2 écuries différentes pour des séances avec des poneys/chevaux tous les jeudis. En club, l'année dernière nous avons emmené un résident dans un club de boxe, qu'il a beaucoup apprécié.



Puis nous sommes accueillis sur des courses depuis 2017, et de plus en plus, depuis 3 ans maintenant, nous participons à des triathlons, trail, swim run. En inclusion.



4/ Organisez-vous des rencontres inter-établissements ? quels bénéfices en tirez-vous ? pour vous, en termes de pratiques professionnelles ? pour les personnes en situation de handicap ?



Il y a des rencontres inter établissement avec la mas des Saulniers, nous faisons des matchs de Boccia.

En termes de pratiques professionnelles, cela nous permet de rencontrer d'autres résidents et professionnels, d'échanger sur nos pratiques, d'apprendre à connaître d'autres modes de

fonctionnements.

Pour les résidents, cela leur permet de sortir de l'institution, de retrouver des amis pour certains, de rencontrer de nouvelles personnes pour d'autres. De prendre plaisir à se retrouver autour d'une pratique commune. Aussi, pouvoir se mesurer à des adversaires et créer des liens par les matchs.

Puis, nous participons aux compétitions organisées par le comité handisport du Loiret, ainsi que d'autres manifestations autour du sport.

5/ Participez-vous à des rencontres ou des événements sportifs inclusifs ?

Oui, depuis 3 ans maintenant nous sommes accueillis sur des Triathlons, swim run et trail. Depuis 2017 nous participons à des courses de 5km, nous commençons à augmenter la distance et visons un 10km pour juin 2025. Ce qui permettra aux résidents d'avoir les sensations et les bienfaits de la course plus longtemps.

Ce sont des événements qui à l'origine sont proposés à des personnes valides.

En demandant aux organisateurs si nous pouvons participer avec des personnes en situation de handicap et notre matériel adapté, nous sommes accueillis avec grand plaisir ! Et les courses se passent toujours très bien. Nous avons beaucoup d'encouragement, nous ressentons de la bienveillance de la part des participants, des organisateurs. Les résidents prennent beaucoup de plaisir sur ces événements.

Il y a très souvent un podium spécialement pour les résidents.

De plus, une résidente participe à un cours de danse inclusif tous les lundis, et une autre personne participe à un cours de cirque les mercredis, aussi en inclusion.



6/ Le sport est un vecteur d'inclusion. Que devrait-on faire ou mettre en place, selon vous, pour favoriser davantage l'ouverture du sport (de tous les sports, des clubs...) aux personnes en situation de handicap ?

Ce qui pourrait favoriser davantage l'ouverture du sport, ce serait que les structures médico-sociales, les personnes ayant un handicap puissent se tourner vers les clubs et faire part de leurs besoins.

Je trouve que c'est plus difficile dans l'autre sens. Car chaque handicap nécessite des besoins différents dans un même sport. Un club par exemple, s'il souhaite recevoir des personnes en situations de handicap, pourrait s'équiper, mais quels équipements ? En fonction de si la personne a besoin d'un fauteuil spécifique pour la pratique sportive, si la personne a une déficience visuelle ou autres besoins spécifiques.

Je pense que c'est aux personnes qui accompagnent les résidents ou les personnes elles-mêmes lorsqu'elles le peuvent, de se diriger vers une pratique choisie, et faire part des besoins et envies. Ce qui permettrait aux clubs de s'adapter à la demande, d'acquiescer ou d'emprunter du matériel qui correspond.



Parcours d'un champion de France de para judo : de la découverte à l'IME des PEP 45 à la pratique en milieu ordinaire

Interview de Fabien Mandonnet, champion de France 2024 para judo catégorie + de 18 ans CD - de 73 kg

Qui es-tu ?

Je m'appelle Fabien et j'ai 26 ans.
Je travaille à l'ESAT de Servi Pep et j'habite au foyer des Droits de l'homme.
Je fais de la maintenance, de l'entretien des voitures avec Amadou et Habib. Et ça me plaît !
Avant d'être à l'ESAT, j'ai été à l'IME Chantemerle de Gien.

Depuis quand fais-tu du sport ?

Je fais du sport depuis tout petit. J'ai d'abord fait de l'athlétisme, après j'ai fait du basket, du handball, j'ai fait du badminton.

Dès 2009, j'ai fait du judo grâce à l'éducateur sportif de l'IME Chantemerle de Gien qui m'a donné envie. Grâce à lui qui m'a poussé, j'ai pu faire de la compétition au niveau national. J'ai découvert les championnats de France.

J'ai été Champion de France en 2013, je suis 2^{ème} en 2014, 2015 et 2016 et de nouveau champion de France en 2024.

Aujourd'hui, je fais du judo en club dans plusieurs dojos de l'agglomération d'Orléans avec plein d'autres personnes mais je vais aussi à Gien et à Boigny sur Bionne. J'aime bien me mélanger et rencontrer d'autres personnes. Je me suis adapté aux autres dans les clubs. Mais en compétition, j'y vais avec mes encadrants mais c'est chouette de rencontrer des gens que je ne connais pas et ça me plaît beaucoup. Et je peux aussi retrouver des enfants que j'ai connu quand j'étais à l'IME.

Quel sport pratiques-tu en plus du judo ?

Aujourd'hui, je fais du judo en compétition et du handball en loisirs. Je fais aussi de la marche et du vélo. Tous les sports me plaisent !
Le sport me calme et je suis posé. Le sport m'occupe.
Je fais du sport pratiquement tous les jours après l'ESAT.



Certains week-ends je me repose à Orléans, je vais parfois chez Denise à Gien et sinon je vais en compétition de judo ou à l'entraînement.

Es-tu fier de tes résultats sportifs ?

Je suis content. Je me prépare pour les championnats de France et je passe mes katas. Je suis ceinture marron et j'aurai envie d'avoir une ceinture noire. C'est mon objectif !

UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

Les valeurs du réseau

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

Ses buts (extraits des statuts)

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

Ses domaines

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

Son réseau

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.

Conseil d'administration de l'URIOPSS au 25/06/2024

Collège Associations	
Madame Léa ACHAUD	APF France Handicap
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française Centre-Val de Loire
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Madame Patricia DESCHAMPS	AIDAPHI
Monsieur Jean-Claude DION	APHL 45
Monsieur Gilles GAILLARD	PEP 45
Monsieur Franck DIDIER	ARDEQAF
Monsieur Manuel VASSEUR	ADAPEI 36
Monsieur Jean-François MEZIERES	Croix Rouge Française
Madame Catherine MIQUEL	AEFH
Madame Nadia PETAT	ADPEP 18
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur David SOUCHET	Fédération des acteurs de la solidarité
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
Madame Anthéa VILLIN	ADMR Centre
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Monsieur Augustin ZELTZ	Fondation APPRENTIS AUTEUIL
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Laure VEYRIER	GEDHIF
Monsieur Yoan SCOUARNEC	Fondation ANAIS
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Alexandra BOTTON	ASMAD
Monsieur Pascal OREAL	ASSAD HAD / UNA Centre
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Jean BONNET	APHL
Madame Sophie BLOCH	ADMR 45
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Jean-Michel DELAVEAU	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Claude LAIZE	CREAI
Madame Marie-Paule MARTIN BLACHAIS	Présidence Commission régionale Protection de l'Enfance
Monsieur Alexis RIBEREAU	Président de la commission EHPA de l'URIOPSS

Le Bureau

Marcel HARTMANN	Président
Dominique LORENZI-BRY	Vice-Présidente
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président
Jean-Claude DION	Trésorier
Pedro NIETO	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire
Gilles GAILLARD	Membre
Jean-François MEZIERES	Membre
Denis TURPIN	Membre

L'équipe

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Jeanne DELAS	Conseillère technique
Manon DE LIMA	Secrétaire
Bérandère DUBOIS	Coordinatrice du collectif SI
Cécilia DUMOULIN	Conseillère technique
Fatima LESTRADE	Comptable
Mathilde LEYLE	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Conseillère technique
Marine PONS	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique

L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre

Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.

Animation Départementale : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

GLASS du Cher suivi par **Johan PRIOU**

GLASS d'Eure-et-Loir suivi par **Cécilia DUMOULIN**

GLASS de l'Indre suivi par **Mathilde LEYLE**

GLASS d'Indre-et-Loire suivi par **Cécilia DUMOULIN**

GLASS du Loir-et-Cher suivi par **Jeanne DELAS**

GLASS du Loiret suivi par **Aude BRARD**

CDHL, Commission départementale du handicap dans le Loiret, suivie par **Aude BRARD**

Animation Régionale : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, trésorier de l'URIOPSS Centre

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Alexis RIBEREAU

« **Services d'aide domicile** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Anthéa VILLIN

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Mathilde LEYLE et présidée par Anthéa VILLIN

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Jeanne DELAS présidée par Mme Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Jeanne DELAS et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

Collectif ALERTE en région Centre, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau

« **Coopération, Projets, Territoires** », animée par Johan PRIOU et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP) animée par Elisabeth ADAMCZYK et Jeanne DELAS

Les Groupes techniques régionaux :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Cécilia DUMOULIN

« **Responsables administratif et financier** » animé par Johan PRIOU

« **Systèmes d'information** » animé par Bérangère DUBOIS

« **Habitats inclusifs** » animé par Mathilde LEYLE et Aude BRARD

Le Conseil Technique

Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uniopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !

Domaines sectoriels

Personnes Handicapées : Aude BRARD

Personnes Agées : Mathilde LEYLE

Services d'aide et de soins à domicile : Mathilde LEYLE

Enfance - Familles - Jeunesse : Jeanne DELAS

Santé : Aude BRARD

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Jeanne DELAS

Domaines transversaux

Vie associative et droit associatif : Mathilde LEYLE

Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de

la loi du 2 janvier 2002 : Mathilde LEYLE

Qualité, Evaluation, Certification : Mathilde LEYLE

Conduite du changement : Aude BRARD

Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité : Johan PRIOU

Droit Social : Cécilia DUMOULIN

Gestion des Ressources Humaines : Cécilia DUMOULIN

Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen : Johan PRIOU

Dispositif CAP'ASSO : Bérangère DUBOIS

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion et l'URHAJ.

Le Soutien et l'accompagnement individualisés

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

Formation en inter et en intra

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

Marine PONS et Aude BRARD

L'Information et la Communication

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !
Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :

Emmanuelle MALLET

L'Accueil et le Secrétariat

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Manon DE LIMA

La Comptabilité

Fatima LESTRADE

Les Représentations

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

CRSA (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

CRHH (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

Groupes de suivi des schémas départementaux

Conseils de développement

CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

CTS (Conseils territoriaux de santé)

ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

LMA (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

ORS (Observatoire Régional de la Santé)

FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

CREAI (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

France Active Centre

Collectif Handicaps Centre-Val de Loire

ADERE Centre-Val de Loire

QUALIRIS

Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire

ARDEQAF – ERTS

ITS 37 – Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

OTDIF 36 - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au **Conseil de la CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au **Conseil de surveillance de la CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif, au HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :

Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

Les PEP 18 recrutent

un DIRECTEUR GÉNÉRAL (H/F)

L'Association Départementale des PEP 18 est gestionnaire de 29 établissements, services et dispositifs médico-sociaux dans le département du Cher et emploie près de 700 professionnels. Affiliée à la Fédération Générale des PEP, elle est porteuse des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Elle a pour objet d'aider les jeunes et les adultes en difficulté et en situation de handicap dans le respect de leurs droits fondamentaux. Sur le territoire, elle s'inscrit dans une dynamique inclusive.

Votre mission : Placé sous l'autorité du Président de l'Association, votre mission consiste à assurer la responsabilité de l'Association dans son fonctionnement institutionnel et hiérarchique, dans le respect des valeurs promues par l'Association. Pour cela, vous pilotez la coordination et le suivi des projets liés à l'évolution de l'Association, mettez en œuvre le projet associatif et assurez la cohérence des projets d'établissements. Vous animez et coordonnez le comité de direction et êtes garant avec les Directeurs d'établissement, de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Vous assurez les relations avec les partenaires extérieurs institutionnels et politiques, participez aux différents réseaux auxquels est affiliée l'Association ainsi qu'au développement de ceux-ci. Vous êtes garant de la qualité et de la sécurité des prises en charge des usagers ainsi que de la sécurité des personnes et des biens.

Profil recherché : De formation supérieure ouverte, de niveau 7 (anciennement I), de type CAFDES, Master 2 Management établissements de santé, des structures du médico-social, ou équivalent, vous justifiez d'une d'expérience significative sur un poste de Direction Générale ou de Directeur multi-établissements, au sein d'une Association du domaine médico-social comparable. Doté d'excellentes qualités managériales, vous savez animer et conduire des équipes pluridisciplinaires. Vous maîtrisez les techniques de gestion budgétaire, administrative et ressources humaines et avez mené des projets d'envergure. Véritable manager, vous possédez de réelles capacités relationnelles, de la rigueur et le sens de l'organisation. Votre diplomatie et votre écoute vous permettent d'accompagner les équipes dans un esprit fédérateur. CDI temps plein, cadre hors classe selon la CCNT du 15 mars 1966, voiture de fonction

Candidature (lettre de motivation et CV) à adresser à : Monsieur Le Président Christian COUVEIGNES 166 rue du Briou 18230 Saint Douillard huguesdelescalo-pier@pep18.fr

Au sein L'Association Départementale des PEP 45, les Etablissements et Services d'Aide par le Travail accueillent des adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation professionnelle en milieu protégé. Ils proposent un parcours professionnel au travers de plusieurs activités (Restauration,

Entretien des locaux, Entretien et création d'espaces verts, Blanchisserie, Sous-traitance) pour favoriser l'épanouissement de la personne accueillie.

Dans le cadre du projet ANTAO (Application Numérique de Travail Accompagné et Organisé), nous recherchons **un Médiateur Numérique (F/H)**

à temps complet sous contrat à durée déterminée, poste à pourvoir du 17 février 2025 au 17 février 2026.

Les Missions pour ce poste : Au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de techniciens et de professionnels du médicosocial et sous la responsabilité du Directeur Adjoint, vous contribuerez à l'inclusion numérique au travail. L'application ANTAO doit permettre aux travailleurs handicapés d'utiliser le numérique dans leur activité professionnelle (suivi de production, traçabilité, lecteur de QR code...). En utilisant des supports numériques comme outil pédagogique, vous accompagnerez leur monter en technicité et augmenter leur autonomie professionnelle en utilisant le numérique en compensation de l'écrit pour les non-lecteurs (prise de connaissance de consignes, relais et transmission, suivis...).

A ce titre, vos principales missions seront de : Mener des actions de sensibilisation et d'information concernant les différents usages du logiciel ANTAO. • Imaginer et mettre en œuvre des actions de médiation collectives, comme des activités ludiques d'initiation, des formations ou des ateliers à destination des utilisateurs de l'application numérique (professionnels des ESAT et Travailleurs en situation de handicap). • Proposer un soutien individuel aux personnes rencontrant des problèmes spécifiques dans l'utilisation du logiciel. • Lutter contre la fracture numérique, en travaillant avec les usagers de l'application numérique pour l'acquisition des compétences numériques de base. • Animer et dynamiser la découverte des usages du numérique via ANTAO, en mettant en place des espaces de travaux optimisés, en promouvant l'usage créatif des technologies et en sensibilisant aux risques numériques. • Distiller des conseils en utilisation des machines et logiciels adaptés à leurs besoins.

Le Profil recherché : Idéalement titulaire du titre professionnel Responsable de médiation numérique ou de la formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), médiateur numérique auprès de la personne vulnérable – ou expériences équivalentes, vous avez une expérience dans la formation et capacité à transmettre.

Doté(e) de bonnes connaissances informatiques, vous portez un intérêt particulier aux innovations numériques et informatiques. Votre adaptabilité n'est plus à démontrer et vous êtes reconnu(e) pour votre capacité à travailler en équipe. Qualités relationnelles, maîtrise des techniques de communication, d'animation et de médiation. Maîtrise des outils informatiques, connaissances techniques sur le numérique et internet. Autonome dans l'organisation de votre tra-

vail, vous vous sentez concerné par l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Vous êtes détenteur(trice) du permis B. Des déplacements dans tout le département sont à prévoir.

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 10/01/2025 à l'attention de Madame La Directrice Adjointe ESAT Servi'PEP 1 Place Avicenne - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél. : 02 38 61 93 10 Email : esat.servipep@pep45.asso.fr

Au sein de l'association, le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés des PEP 45 est composé d'établissements et services (MAS, SAMSAH, SSIAD, PCPE, ESMNE, ASTUS, HABITAT DE L'ENVOL) qui accompagnent des personnes dont les déficiences cognitives et motrices entravent de manière importante l'autonomie et nécessitent une prise en charge globale. Ces structures permettent de répondre aux besoins des personnes adultes en situation de handicap, de les mener vers une vie autonome et de leur offrir des soins adaptés à leurs besoins dans leur milieu ordinaire ou en établissement.

Nous recherchons

un Psychologue (H/F)

intervenant à la fois au sein des Maisons d'Accueil Spécialisées « Les Saulniers » et « La Devinière » dans le cadre d'un CDI à temps complet à pourvoir dès que possible.

Les Missions pour ce poste : Au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous l'autorité de la Direction de l'Etablissement, le Psychologue (H/F) a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation, dans une optique de promotion de l'autonomie et de bien-être de la personne.

A ce titre, les principales missions sont : Réaliser des évaluations, des diagnostics ou des bilans psychologiques, Identifier, recenser les besoins et les attentes des usagers, Participer aux synthèses en aidant à la compréhension des situations, pour définir le projet de prise en charge, Mettre en œuvre, dans son domaine précis de prise en charge, des projets individuels élaborés en équipe, Informer la direction des difficultés qui empêchent la mise en œuvre des projets individuels ou des situations qui nécessitent l'organisation d'une synthèse pour la réactualisation des projets, Participer aux écrits relatifs aux dossiers individuels et à l'établissement ou au service, Mettre en place le cadre permettant le travail d'élaboration des situations vécues par les professionnels, Participer aux réunions institutionnelles, Assurer une veille professionnelle et formation tout au long de la vie spécifique à son domaine d'activité,

Assurer une veille professionnelle dans son domaine afin d'actualiser de manière permanente ses connaissances.

Le Profil recherché : Titulaire du Diplôme d'Etat de Psychologue, d'un Master 2 de psychologie, ou d'un Diplôme délivré par une école privée autorisée à délivrer le titre de psychologue, vous avez une bonne connaissance du secteur médico-social et de ses évolutions. Vous portez un intérêt pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap, avec une faible autonomie.

Doté(e) de bonnes aptitudes relationnelles, vous appréciez le travail en équipe et êtes un(e) bon(ne) communicant(e). Autonome et organisé(e) dans votre travail, vous avez une grande capacité d'adaptation et faites preuve de rigueur. Vous faites preuve de créativité dans le respect du projet de l'établissement ou du service. Vous avez le sens des responsabilités, le respect des règles et d'autrui. Vous êtes détenteur(trice) du permis B.

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de Motivation avec Curriculum Vitae) avant le 30/01/2025 à l'Attention de Madame la Directrice du Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés :
4 Rue de la Motte aux Saulniers – 45760 BOIGNY SUR BIONNE
Ou par mail : rhpaaas@pep45.asso.fr

La Fondation Val de Loire recherche pour son DAME : « la Rive du Bois »

un PSYCHOLOGUE

en CDI à 80% pour ses 2 lieux d'intervention : l'accueil de jour de jour situé au 54 rue de la Rive aux Bois, 45170 Neuville aux Bois, et sa future antenne du service mobile située à Fleury Les Aubrais.

Plus particulièrement, Le DAME (Dispositif d'accompagnement médico éducatif) a pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle ainsi que des personnes atteintes du trouble du spectre autistique avec ou sans troubles associés.

Dans un contexte de transformation de cet établissement, le psychologue sera engagé à accompagner ce changement de paradigme avec la mise en place de prestations inclusives.

Le psychologue a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation, dans une optique de promotion de l'autonomie et de bien-être de la personne.

Ses missions seront par exemple les suivantes:

- participer à la réalisation du projet institutionnel, d'agir en cohérence avec celui-ci, de participer à son évaluation permanente et à ses évolutions ;
- assurer son travail dans un esprit d'équipe, en agissant de manière à ne pas entraver ni dénaturer les actions engagées ; assurer son travail dans un esprit de loyauté vis-à-vis de

l'association et de l'établissement ou du service. Avoir un rôle de conseiller technique auprès des professionnels éducatifs Être en mesure de favoriser la dimension psychique dans l'analyse des situations. Être en mesure de concevoir et formuler des propositions pour l'élaboration des projets de service : Démontrer ses capacités à entretenir et développer des réseaux professionnels - Réalisation d'évaluations, de diagnostics ou de bilans psychologiques - Identification, recensement des besoins et des attentes des usagers - Participation aux synthèses, où il aide à la compréhension des situations, pour définir le projet de prise en charge - Mise en œuvre, dans son domaine précis de prise en charge, des projets individuels élaborés en équipe - Information de la direction des difficultés qui empêchent la mise en œuvre des projets individuels ou des situations qui nécessitent l'organisation d'une synthèse pour la réactualisation des projets - Participation aux écrits relatifs aux dossiers individuels et à l'établissement ou au service - Mise en place de cadre permettant le travail d'élaboration des situations vécues par les professionnels - Participations aux réunions institutionnelles - Actualisation permanente des connaissances - Participation au travail en équipe pluridisciplinaire

Profil recherché:
Expérience dans le domaine du handicap requise
Volonté de faire vivre la médiation animale avec les Animaux de la ferme pédagogique Dynamique, ouvert d'esprit, avec des capacités à accompagner le changement
En rejoignant la Fondation Val de Loire vous bénéficiez :
- d'un parcours d'intégration au sein du service et de la Fondation
- d'une mutuelle
- de congés supplémentaires à hauteur de 6 jours par trimestre
- d'une participation CSE : chèques vacances, rentrée scolaire, loisirs

Conditions d'emploi: · CDI à Temps partiel 80% Salaire : Selon CCN66 Lieu de travail principal : Neuville aux Bois 45170 · Poste à pourvoir dès maintenant- Permis de conduire exigé. Candidature à : secretaariat.dame@fv1-loiret.com

l'ASMAD, Association de Services pour le Maintien A Domicile, recrute

un Directeur Général H/F

en CDI temps plein basé à Châteauroux. L'association intervient dans le champ du médico-social et œuvre depuis 1956 pour le maintien des personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile.

Elle est composée d'un siège social situé à Châteauroux et de 5 antennes (Argenton, Buzançais/Mézières/Villedieu, Issoudun, La Châtre, Le Blanc/Tournon Saint Martin). Elle comporte plusieurs services : un service d'Aide à Domicile (Prestataire et Mandataire), un service de Soins Infirmiers, une Equipe Spécialisée Alzheimer, un service d'écoute psychologique et un service de jardinage/petit bricolage.

Missions : le Directeur Général sous l'autorité du Président participe à la définition de la stratégie de la structure, l'applique, en dirige la mise en œuvre, s'assure de la réalisation des objectifs fixés et rend compte de son action aux instances dirigeantes de l'entité ; Conçoit et met en œuvre le développement de la structure en lien avec tous les services, optimise les ressources humaines, les moyens techniques et financiers ; Elabore et met en œuvre les services autonomie à domicile (AIDE et SOINS), les projets de service et le projet associatif ; Contribue à l'animation de la vie associative, encadre et anime les équipes salariées ; Pilote la politique d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques, des pratiques professionnelles et des prestations délivrées (démarche qualité en cours) ; Maîtrise la communication dans l'entité et vis-à-vis de l'extérieur, développe les coopérations avec les partenaires d'autres établissements ou services de santé ; Assure par délégation la représentation extérieure de la structure.

Formation et expérience : Diplôme supérieur en Direction des organisations sanitaires et sociales (Bac+5 ou plus)
Expérience de direction d'établissement au sein du secteur médico-social

Compétences : Connaissance du droit du travail
Maîtrise des spécificités règlementaires et budgétaires du secteur médico-social
Gestion administrative et financière d'un établissement

Permis de conduire

Rémunération : Selon la CCN de la Branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à Domicile (BAD) – Cadre Degré 2 – Echelon 1 – reprise de l'ancienneté si même convention.

Candidature : lettre de motivation et CV à envoyer par courrier à Monsieur DELAUME Dominique, Président de l'ASMAD - 40 bis avenue Pierre de Coubertin - 36000 Châteauroux – ou par mail : do.delaume@gmail.com

Service d'offres d'emploi

Nous diffusons gratuitement les offres d'emploi des adhérents de l'URIOPSS sur notre site Internet et dans notre bulletin régional quand la temporalité s'y prête.

N'hésitez pas à nous adresser votre offre par mail : uriopss@uriopss-centre.fr



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

du secteur de l'économie sociale et solidaire et dénombre en outre 24 000 structures adhérentes.

De la petite enfance à la fin de vie, Harmonie Mutuelle ESS propose une offre complète de garanties et de services (prévoyance, santé, épargne, retraite...) construite en collaboration entre partenaires sociaux et clients.

Site Harmonie Mutuelle ESS : [Harmonie Mutuelle ESS, l'expert protection sociale de l'ESS \(harmonie-mutuelle.fr\)](http://www.harmonie-mutuelle.fr)

LinkedIn Harmonie Mutuelle ESS : <https://www.linkedin.com/company/harmonie-mutuelle-ess/>

Site Harmonie Mutuelle ESS : <http://www.harmonie-mutuelle.fr/ess>

Harmonie Mutuelle ESS, les experts de l'économie sociale et solidaire d'Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV.

Forte de l'expérience de plus de 60ans des équipes Chorums dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être l'acteur de référence du secteur de l'ESS. Harmonie Mutuelle ESS protège aujourd'hui plus de 700 000 personnes, soit 1 salarié sur 3



1^{ER} BANQUE DES ASSOCIATIONS



**CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE**

ssé d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-65 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Esoures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017

CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

Votre contact : Jean des Vaux au 02 38 77 63 24
jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

On construit
mieux son avenir
si on le regarde
en face.

mesquestionspourdemain.fr

 **AG2R LA MONDIALE**

ASSOCIATIONS VOS PROJETS ASSOCIATIFS NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO
02 38 24 46 16

Annabelle.laine-campino@socgen.com

Disponible sur notre site Internet

Informations départementales

- fiche n°115378** : Conseil départemental 28 - Valeur point GIR 2025
- fiche n°115386** : Arrêté du 29/11/2024 de composition du CDCA 37
- fiche n°115381** : Appel à projets "Accompagnement des mineurs et majeurs non-accompagnés" du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- fiche n°115388** : Préfecture 37 : dérogations pour verser des subventions par arrêté préfectoral pour couvrir le Ségur pour tous pour les 4 associations relevant du BOP 177
- fiche n°115374** : Conférence des Financeurs 41 : Appel à projets 2025
- fiche n°115387** : Arrêté du 04/04/2024 relatif au calendrier de transmission des rapports d'évaluation des SAD - services autonomie à domicile - dans le Loir-et-Cher
- fiche n°115380** : Appel à projets "Fonds Publics et Territoires 2025" de la CAF du Loiret
- fiche n°115344** : Conseil départemental 18 : Appel à candidature dotation qualité SAAD
- fiche n°115341** : Conseil départemental 36 : Orientations budgétaires 2025
- fiche n°115343** : Conseil départemental 36 : Valeur point GIR 2025
- fiche n°115350** : Conseil départemental 37 : Appel à candidatures pour la création de places Résidences Autonomie
- fiche n°115346** : Conseil départemental 37 : Publication du rapport de gestion et de contrôle des établissements et services de protection de l'enfance -

Informations régionales

- fiche n°115119** : Supports projetés lors des journées de rentrée sociale de l'Uriopss Centre
- fiche n°115359** : Compte-rendu du COPIL régional DAME du 25/11/24 –
- fiche n°115351** : Journée mondiale du bénévolat - Les actions de l'Uriopss Centre –
- fiche n°115335** : Support du comité régional cybersécurité organisé par le GRADeS Centre-Val de Loire le 21/11/2024

Informations nationales

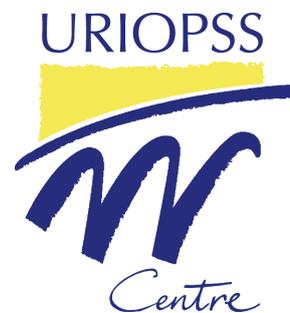
- fiche n°115137** : PLFSS 2025 : Les fédérations et organisations du grand âge réagissent à la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale
- fiche n°115363** : Compte-rendu de réunion de concertation avec la DGCS sur le projet de décret relatif aux tarifs différenciés en EHPAD
- fiche n°115383** : Tarification 2025 : Fixation des valeurs moyennes et médianes de référence des indicateurs du tableau de bord applicables aux centres éducatifs fermés
- fiche n°115382** : Transfert du contentieux de la tarification sanitaire et sociale au 1er janvier 2025
- fiche n°115370** : Décret n° 2024-1138 du 04 décembre 2024 sur la publication des résultats des évaluations de qualité des ESSMS
- fiche n°115384** : Rapport final d'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA du Ministère du Travail et de l'Emploi
- fiche n°115345** : Assises 2025 de l'Aide à Domicile : replay des conférences
- fiche n°115334** : Lancement de l'appel à projets 2024-2025 interministériel « Vers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) »
- fiche n°115340** : Petite enfance : Effets de la réforme de la Prestation de service unique (PSU) à compter du 1er janvier 2025
- fiche n°115353** : Les Essentiels de la Vie Associative 2024

Fiches techniques issues de la base d'information nationale du réseau UNIOPSS-URIOPSS.

Disponibles depuis le site de l'URIOPSS Centre :

<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication

Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.



URIOPSS Centre

29 bd Rocheplatte BP 35

45016 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72

uriopss@uriopss-centre.fr